

RAPPORT ANNUEL 2009

Assemblée Générale du 27 mai 2010





LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Malgré un climat économique morose, 2009 aura marqué pour Riber le retour à la rentabilité avec un bénéfice net consolidé de 0,4 M€ contre une perte de 1 M€ en 2008.

Le chiffre d'affaires atteint 17,4 M€ en 2009, contre 19,3 M€ l'année précédente. Des ventes record aux centres de recherche ont partiellement compensé l'atonie du marché des semi-conducteurs et l'effondrement de la demande en système de production.

D'autres relais de croissance ont été trouvés, avec le développement des ventes de composants et de services (+30% en 2009) et le décollage de composants OEM destinés aux nouvelles applications, notamment les OLED (Organic LED) et les cellules solaires en couches minces (CIGS).

De meilleures conditions de vente, une augmentation de la productivité et la maîtrise des coûts conduisent à une progression de la marge brute à 37,4% du chiffre d'affaires contre 33,6% l'année précédente.

Riber s'est donc renforcé en 2009, et a vu sa notoriété confirmée avec l'obtention du Rusnanoprize par la Société Russe des Nanotechnologies. Cette récompense prestigieuse confirme le leadership technologique de Riber, la qualité unique de ses produits et notre dynamisme commercial dans les économies en forte croissance.

La solidité du bilan de Riber sous-tend une stratégie de croissance rentable :

- renforcer le leadership de Riber sur le marché des machines EJM et améliorer nos parts de marché,
- exploiter la base installée et accroître la vente d'équipements d'épitaixie, de pièces détachées et d'accessoires qui s'y rattachent ;
- accompagner la croissance des technologies de rupture (solaire, éclairage, écrans...) en proposant des équipements OEM de haute valeur ajoutée.

Les succès remportés en 2009, et un carnet de commande prometteur au premier trimestre 2010 renforcent notre détermination à poursuivre le développement de Riber.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FG', written over a light blue horizontal line.

Frédéric GOUTARD
Président du Directoire

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de Gestion du Directoire

- Activité de la société et du Groupe
- Résultats, situation financière et affectation
- Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs
- Filiales et participations
- Administration et contrôle de la société
- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- Renseignements relatifs aux mandataires sociaux
- Risques et incertitudes
- Opérations effectuées sur actions propres

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
- Tableau des filiales et participations

Etats financiers consolidés

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- Notes annexes

Etats financiers sociaux

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Bilan
- Compte de résultat
- Notes annexes

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Attestation du responsable du rapport financier

INFORMATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2010

Rapport du Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Rapports spéciaux sur les opérations de souscription d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options d'achat au bénéfice des membres du personnel

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription (Assemblée Générale - 13^{ième} résolution)

Rapport sur le programme de rachat d'actions propres

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital social par annulation d'actions achetées (Assemblée Générale - 11^{ième} résolution)

Projet de résolutions – Assemblée Générale du 27 mai 2010

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RIBER S.A
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 3.091.348,96€
Siège social : 31, Rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 MAI 2010**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion de la Société et du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Lors de l'Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport du Président du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, nous avons souhaité profiter de cette réunion des actionnaires pour soumettre également à votre approbation les opérations suivantes :

- ✓ Autorisation donnée au Directoire de consentir des options d'achat d'actions (12^{ème} résolution) ;
- ✓ Autorisation donnée au Directoire d'opérer sur les actions de la société conformément au descriptif du programme de rachat d'actions (10^{ème} résolution) ;
- ✓ Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (11^{ème} résolution) ;
- ✓ Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservés aux salariés adhérents à un plan d'épargne.

Le présent rapport se décomposera donc en deux parties :

- la première partie sera consacrée à l'exposé par le Directoire de la gestion de la Société et du Groupe qui a été mise en œuvre pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 ;
- la seconde partie sera consacrée à l'exposé des motifs, conditions et modalités des autres opérations soumises à votre approbation.

* * *

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2009**

1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	4
1.1.	Evénements importants intervenus en cours de l'exercice pour la Société et le Groupe	4
1.2.	Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice ...	5
1.3.	Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe	5
1.4.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe	6
1.5.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe	7
1.5.1.	Le marché des composants et services.....	7
1.5.2.	Le marché des machines EJM de recherche	7
1.5.3.	Le marché des machines EJM de production.....	7
1.5.4.	Technologies de rupture	7
1.6.	Informations en matière sociale de la Société.....	8
1.6.1.	Etat des effectifs	8
1.6.2.	Organisation du temps de travail - Absentéisme	8
1.6.3.	Rémunérations et politique salariale.....	8
1.6.4.	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	9
1.6.5.	Conditions d'hygiène et de sécurité.....	9
1.6.6.	Formation.....	9
1.6.7.	Travailleurs handicapés	9
1.6.8.	Œuvres sociales	9
1.6.9.	Importance de la sous-traitance	9
1.7.	Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe	9
1.8.	Informations sur l'impact territorial des activités	10
2.	RESULTATS - SITUATION FINANCIERE - AFFECTATION.....	10
2.1.	Examen des comptes annuels et résultats de la Société.....	10
2.2.	Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe	11
2.3.	Situation financière consolidée	11
2.4.	Proposition d'approbation des comptes sociaux et d'affectation du résultat de la Société.....	12
2.5.	Proposition d'approbation des comptes consolidés	12
2.6.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	12
2.7.	Tableau des délégations en cours et de leur utilisation	12
2.8.	Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.....	12
2.9.	Dépenses non déductibles fiscalement.....	12
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS DE LA SOCIETE	12
4.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	13
4.1.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prise de contrôle de telles sociétés.....	13
4.2.	Avis donné à une autre société par actions que la société détient plus de 10 % de son capital.....	13
4.3.	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	13
4.4.	Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées	13
5.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	13
5.1.	Administration.....	13
5.1.1.	Modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle.....	13
5.1.2.	Nomination des organes susvisés ou renouvellement de leur mandat proposé à l'Assemblée	14
5.1.3.	Proposition de jetons de présence.....	14
5.2.	Contrôle	14
5.3.	Renseignements relatifs à la participation des salariés.....	14
5.3.1.	Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	14
5.3.2.	Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.....	15
5.3.3.	Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société.....	15
5.3.4.	Attributions gratuites d'actions et stock options	15
5.4.	Comité d'Audit et Comité des Rémunérations	15
6.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	15

7.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MANDATAIRES SOCIAUX	15
7.1.	Conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce.....	15
7.2.	Rémunération des mandataires sociaux.....	15
7.3.	Informations relatives aux mandats ou fonctions exercées dans toute société par les mandataires sociaux	18
7.4.	Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux	19
8.	RISQUES ET INCERTITUDES	20
8.1.	Information sur les risques de marché en cas de variation des taux de change.....	20
8.2.	Information sur les risques de marché en cas de variation des taux d'intérêts.....	20
8.3.	Information sur les risques de marché en cas de variation des cours des actions	20
8.4.	Information sur les risques de liquidité et de trésorerie	20
9.	OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES	21
1.	Autorisation de rachat d'actions.....	22
2.	Autorisation d'annulation des actions rachetées.....	22

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1.1. Evénements importants intervenus au cours de l'exercice pour la Société et le Groupe

La composition du Directoire de Ribber a été modifiée en début d'année 2009, Monsieur Frédéric Goutard ayant été nommé par le Conseil de Surveillance du 2 mars 2009, membre du Directoire et Président du Directoire (avec effet à partir du 1^{er} avril 2009 en ce qui concerne cette seconde fonction). Par ailleurs, Monsieur Olivier Handschumacher, Directeur Administratif et Financier, a été nommé membre du Directoire le 16 avril 2009.

En 2009, Ribber a poursuivi le déploiement de sa stratégie, consistant à :

- renforcer sa place de leader sur le marché des machines EJM et augmenter sa présence dans le domaine de la vente d'équipements d'épitaixie, de pièces détachées et d'accessoires qui s'y rattachent ;
- maintenir son avance technologique grâce à la commercialisation d'équipements supportant les nouvelles technologies telles que les CIGS et les OLED.

Plus précisément, la stratégie de Ribber repose sur les éléments clés suivants :

Doubler les ventes des activités Composants et Services

Le parc installé de machines, après l'acquisition des actifs de VG Semicon d'Oxford Instruments, est d'environ 770 machines ; 80% de ce parc est utilisé par les Laboratoires et 20% par des entreprises industrielles produisant des substrats épitaixies. Ce parc continue de croître avec la vente de nouvelles machines. Ribber entend mieux exploiter ce parc au travers de son activité après-vente. Afin de développer cette activité, Ribber poursuit la rationalisation de son portefeuille de produits composants et services, déploie une équipe de services plus importante et s'engage dans une politique de contrats de supports assurant la récurrence des revenus de service et une meilleure satisfaction des clients.

Ribber a en particulier entrepris d'améliorer la performance des produits de service dans les marchés émergeant en renforçant son équipe basée à Shanghai et en choisissant un nouveau distributeur en Inde.

Accroître son leadership mondial sur les machines EJM de Laboratoires

Ce marché maintient son niveau historique avec environ 25 à 30 machines EJM de recherche vendues annuellement, particulièrement sous l'impulsion de nouveaux entrants dans la recherche en microélectronique (Russie, Inde, Chine). Traditionnellement, Ribber atteint une part de marché de 60% (soit 14 à 16 systèmes par an) qui peut croître par l'amélioration des produits et la poursuite d'une politique commerciale agressive. L'objectif est d'atteindre 20 machines tous les ans à partir de 2012, tout en préservant la marge brute de la société.

Accroître les ventes de systèmes EJM de production

Ribber entend maintenir sa position de leader et rester compétitive sur le marché des machines EJM de production en améliorant constamment les coûts d'utilisation et la fiabilité de ses machines tout en renforçant son offre de services de maintenance.

Cette activité dépend des besoins en capacités des clients et des opportunités nées de nouveaux processus de production rendus possibles par la recherche ; ces nouveaux développements sont souvent mis au point sur des machines EJM de recherche Ribber. Les partenariats avec des laboratoires et des projets de recherche de premier plan permettent aussi à Ribber de proposer des machines étroitement en phase avec les besoins du marché.

Pénétrer de nouvelles applications dans le secteur des technologies à très fort potentiel de croissance

Ribber entend profiter de son expertise technique sur les machines de dépôt à couches ultra-minces et sur la classe des accessoires appelées cellules d'effusion (évaporateur de matière) pour équiper les machines de production de ces technologies et ainsi en élargir la commercialisation, diversifiant

l'activité par rapport à la technologie EJM. Les technologies identifiées et pour lesquelles des programmes de ventes ou de partenariat sont en cours sont :

- les écrans plats d'affichage et les surfaces d'éclairage en LED organiques (ou OLED) pour lesquelles Riber possède un savoir faire en matière d'évaporation de matériaux organiques et commercialise les accessoires cellules d'effusion ;
- les cellules solaires à couches minces à haut rendement en alliages CGIS, pour lesquelles Riber développe des cellules d'effusion destinées aux machines de fabrication des dites cellules solaires.

Pour ces applications, Riber a développé des partenariats avec des industriels de réputation mondiale et dont les objectifs sont la qualification des produits de Riber dans leurs procédés de production.

Réaliser des opérations de croissance externe

Le succès de Riber dépend de sa capacité à répondre rapidement aux changements technologiques intervenant dans l'industrie des semi-conducteurs composés. A cette fin, la Société se réserve la possibilité de procéder à l'acquisition d'entreprises d'instrumentation ou d'équipement.

1.2. Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice du Groupe s'établit à 17,4 M€ contre 19,2 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 10 %. Cette baisse s'explique par la crise ayant affecté le marché des semi-conducteurs en 2009, conjuguée à l'absence de demande en matière de systèmes de production. Les ventes de machines de recherche atteignent en revanche un niveau élevé avec un chiffre d'affaires de 10,1 M€ contre 8,1 M€ l'année précédente.

L'activité composants et services poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires record de 4,8 M€, en hausse de 30 % par rapport à 2008.

Les ventes de cellules et sources d'évaporation sont en hausse de 6% par rapport à 2008 grâce à la poursuite de la pénétration de nouveaux marchés dont celui des cellules OLED qui a permis à Riber de facturer 1M€ en 2009.

Au cours de l'exercice 2009, les ventes réalisées en Europe représentaient 46% du Chiffre d'affaires consolidé contre 47% en 2008. Les ventes réalisées en Asie (en Chine et au Japon essentiellement) représentent désormais 41% du Chiffre d'Affaires de Riber contre 37% en 2008.

La société Riber Inc., filiale de commercialisation de Riber SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 M€, contre 2,2 M€ pour l'exercice précédent. Le développement des activités de service porté par l'intégration de l'activité de VG Semicon, permet de compenser le recul des ventes de machines et de cellules résultant de la réduction des investissements due à la crise sévissant aux Etats Unis. Les informations relatives à l'activité et au résultat de la filiale sont annexées au présent rapport.

La croissance des ventes en Asie a été soutenue par une stratégie de croissance mise en œuvre par Riber en 2009 :

- Mise en place d'un bureau de représentation à Shanghai début 2009 et recrutement d'un technicien afin d'assurer la maintenance d'un parc installé d'environ 40 machines ;
- Poursuite du plan de renouvellement et de renforcement de son réseau d'agents.

En Russie, Riber a obtenu en octobre 2009 le prix Rusnano délivré par le fond gouvernemental visant au développement des nanotechnologies. Cette reconnaissance démontre l'implantation de Riber dans ce pays, confirmée par 4 systèmes vendus au cours des trois dernières années.

L'ensemble de ces actions, ainsi qu'un plan efficace de maîtrise des coûts conduisent à une forte amélioration du résultat net consolidé 2009 qui ressort à +0,4 M€ contre (1,0) M€ en 2008.

1.3. Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe

Les dépenses nettes de Recherche et Développement se sont élevées à 1,2 M€ sur l'exercice, en hausse de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par un effort accru d'innovation avec le développement d'une nouvelle machine (MPVD300), l'évolution de la gamme

du Compact 21, l'introduction d'un module de pilotage des systèmes ainsi que la conception puis le prototypage de nouvelles cellules d'émission industrielles adressant le marché des cellules solaires CIGS et des OLED.

Enfin, Riber a engagé un effort de rajeunissement de sa gamme de composants, de cellules d'émissions et de son logiciel propriétaire Crystal.

A/ Machine de production EJM.

Programmes en cours

- Développement de la première machine de production EJM pour alliages nitrures (GaN), MBE499Gan : le programme s'est poursuivi sur l'exercice avec la mise au point des procédés d'épitaxie pour les composants hyperfréquences, HEMT et la démonstration de spécifications permettant la commercialisation de cette machine.

- Recherche pour le développement d'un procédé d'épitaxie pour réaliser des LED blanches monolithiques, projet DEMONI supporté par l'ANR : des avancées notables ont été obtenues et ont fait l'objet de publications, la faisabilité de la LED monolithique a été démontrée. Le programme s'est achevé en décembre 2009.

- Recherche pour le développement de laser, type VCSEL, pour les réseaux à fibres optique de 40Gb/s locaux et métropolitains (projet VISIT dans le cadre du 7eme PCRD Européen)

Nouveau programme

- Recherche pour le développement de wafers en alliage ZnO sur lesquels seront réalisés des LED UV, projet Matepro supporté par l'ANR. Ce programme a débuté en janvier 2010 et consiste à développer et mettre au point les composants critiques d'une machine EJM pour cette application.

B/ Nouvelles applications dans un secteur à fort potentiel.

Programmes en cours

- Recherche pour le développement de procédé de d'épitaxie et de dépôt pour l'intégration d'AsGa, de Germanium, et d'oxydes HK dans les microprocesseurs du futur : le projet est mené en partenariat avec IMEC et avec le soutien financier d'OSEO. Le programme s'est poursuivi en 2009 avec des avancées intéressantes.

- Développement de composants d'évaporations pour l'alliage CIGS des cellules solaires en couches minces : les démonstrations des spécifications des composants et du contrôle des dépôts ont été effectuées et le développement des composants est en cours.

- Recherche pour le développement de cellules solaires à très haut rendement (60%) pour les concentrateurs, à base d'alliages semi-conducteurs, projet IBPOWER dans le cadre du 7eme PCRD Européen.

Nouveau programme

- Développement d'une machine destinée à l'industrie du silicium pour les applications MRAM et microprocesseurs contenant de nouveaux matériaux. La machineMPVD300 est destinée à satisfaire la demande de nouveaux microprocesseurs ultra-rapides et de mémoires de grande capacité (CMOS et MRAM) ; elle constitue le seul système de déposition sous ultravide conçu de façon à se raccorder directement sur des équipements aux normes SEMI, standard de l'industrie du silicium. Le premier exemplaire a été développé et livré mi 2009 à l'un des principaux fondeurs de l'industrie du silicium. Il a été intégré à un équipement SEMI du client pour effectuer le développement de mémoires magnétiques.

1.4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe

La composition du Directoire de Riber a été renforcée en date du 17 février 2010 avec la nomination de Philippe Ley, Directeur des Opérations de Riber, en charge des achats, de la logistique, des études et de la production.

1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe

1.5.1. Le marché des composants et services

La Société a engagé un important programme pour augmenter le chiffre d'affaires des ventes de composants et services. Elle privilégie plusieurs types d'actions :

- exploitation du parc installé de machines EJM par l'accroissement des moyens dédiés au service client,
- rationalisation de l'activité de service par la mise en place de contrats de service clients générant des revenus récurrents,
- professionnalisation des méthodes et des moyens de vente de produits de service.

L'objectif de ce programme est de doubler les ventes de composants et services en trois ans.

1.5.2. Le marché des machines EJM de recherche

Le marché des machines de recherche adresse les laboratoires des Universités ou les centres de recherche. Ce marché est principalement animé par :

- le financement de nouveaux projets en réponse à de nouveaux défis technologiques ;
- le développement de nouvelles applications ;
- l'émergence de nouveaux territoires ;
- le renouvellement du parc des machines installées dans les années 1980-90.

L'émergence de nouveaux débouchés provient des pays qui sont encore faiblement équipés mais qui poursuivent leur développement économique comme la Russie, la Chine et l'Inde.

En dépit de la conjoncture économique actuelle, ce marché reste actif et la Société y est particulièrement bien positionnée.

1.5.3. Le marché des machines EJM de production

Le marché des machines de production adresse des applications commercialement matures qui sont affectées par la crise actuelle mais devraient rester porteuses à long terme. Ces applications concernent les téléphones portables (amplificateur de puissance et receveur), les réseaux terrestres radiofréquences (LAN, WLAN, WIFI, LDMS, Multipoint), l'automobile (capteur à effet Hall), les réseaux à fibres optiques grandes distances (lasers de pompage et de transmission) et les réseaux à fibres optique à courte distance ou métropolitain (lasers de type VCSEL).

L'évolution de ce marché est par nature cyclique. Cependant, la Société prévoit de livrer plusieurs machines de production par an, destinées soit à :

- un accroissement des capacités de production en ce qui concerne les applications commerciales téléphone portable et réseaux terrestres ;
- un accroissement des moyens de production pour des composants optoélectroniques très sophistiqués (Lasers VCSEL 40G/b) concernant des applications de niches techniques;
- des achats technologiques concernant de nouvelles applications qui offrent des perspectives de développement industriel.

Chaque application connaît des variations importantes dans les cycles d'équipement en capacité mais la multiplicité des applications devrait permettre de lisser les effets de cycles et de maintenir un niveau d'activité d'environ 2 à 3 machines de production par an.

1.5.4. Technologies de rupture

Riber est positionné sur trois technologies de rupture :

- Le marché des machines destinées à l'industrie du silicium, dont le premier né est le MPVD300. Riber a livré en 2009 une machine prototype en Asie qui poursuit sa phase de qualification de manière satisfaisante.
- Le marché des accessoires et cellules d'effusion pour les applications OLED. En 2009, Riber accroît sa pénétration auprès des fabricants d'écrans plats OLED en générant un chiffre d'affaires supplémentaire de 1M€. La croissance sur cette gamme de produit est directement dépendante de l'augmentation de capacité des acteurs asiatiques, leaders du domaine.
- Le marché des accessoires cellules d'effusion pour les applications CIGS pour lequel Riber a développé une expertise spécifique et unique dans ce domaine et est en discussion commerciale avec les acteurs majeurs du marché.

1.6. Informations en matière sociale de la Société

1.6.1. Etat des effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif brut de la Société était de 89 salariés contre 87 salariés au 31 décembre 2008. L'effectif de 89 salariés, comprenait 85 salariés en contrat à durée indéterminée, 2 salariés en contrat à durée déterminée, 2 salariés en contrat en alternance, 1 salarié en longue maladie, 1 salarié en congé parental d'éducation et 1 salarié démissionnaire faisant encore partie de l'effectif dont le préavis était en cours de réalisation, soit un effectif net de 82 salariés.

Fin 2009, la moyenne d'âge est de 42,3 ans et l'ancienneté moyenne de 11,2 ans.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a procédé à l'embauche de 16 nouveaux salariés dont 11 en CDI et 5 en CDD.

La main-d'œuvre extérieure, principalement utilisée dans le cadre de remplacement maladie et congés ou d'accroissement temporaire d'activité a représenté 241 jours sur 2009.

Le volume des heures supplémentaires, au-delà de la durée hebdomadaire de 38,5 heures, au cours de l'année s'est élevé à 2.458 heures.

1.6.2. Organisation du temps de travail - Absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail est de 38,5 heures, 2 salariés travaillant à temps partiel dans l'entreprise (les 2 en 4/5^{ème} de temps).

Le taux d'absentéisme s'établit à 3,7% en moyenne sur l'année, ce qui correspond à 9,4 jours par salarié.

1.6.3. Rémunérations et politique salariale

La masse salariale brute inscrite en charge sur l'année s'élève à 3,9 millions d'euros (hors variation des provisions), à comparer à la masse salariale de 2008 qui s'élevait à 3,7 millions d'euros.

Salaires de base mensuels moyens (hors éléments variables, primes et 13 ^{ème} mois)	2008	2009	Evolution
Cadres supérieurs III A et III B	6 285	6 198	-1,38%
Cadres Position I et II	3 270	3 575	9,32%
Niveau V 3	2 659	2 643	-0,60%
Niveau V 2	2 571	2 630	2,29%
Niveau V 1	2 326	2 427	4,34%
Niveau IV 3	2 160	2 194	1,57%
Niveau IV 2	1 934	2 002	3,51%
Niveau IV 1	1 861	2 027	8,91%
Niveau III 3	1 593	1 584	-0,50%
Niveau III 2	1 476	1 584	7,31%
Niveau III 1	1 507	1 750	16,12%

Comme en 2008, les augmentations de salaire ont été individuelles en 2009. Il n'y a pas eu d'augmentation générale.

L'accord d'intéressement signé en juin 2007 a continué à s'appliquer en 2009 et se trouve en cours de renégociation sur le premier semestre 2010.

Le pourcentage moyen du personnel féminin s'établit à 23,6 % (24,3 % dans la catégorie des cadres, 11,1 % pour les agents de maîtrise et 26,2 % pour les employés). Les résultats comparatifs des salaires entre le personnel féminin et masculin montrent des écarts peu significatifs.

Le taux de charges patronales, de 47,7 % en 2008, a légèrement diminué à 47,2 % en 2009.

1.6.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

La Société dispose d'un Comité d'Entreprise et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Aucun nouveau plan d'options de souscription en actions RIBER ou d'attribution gratuite d'actions n'a été mis en place par le Directeur.

1.6.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

L'application des dispositions relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité fait partie des attributions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'entreprise (CHSCT), qui se réunit mensuellement. Les travaux de prévention des risques professionnels (tenue vestimentaire des postes de travail le nécessitant, traitement des substances dangereuses, manipulation du matériel lourd,...) ont été poursuivis en 2009.

Le nombre d'accidents du travail s'établit à 1 en 2009, contre 1 également en 2008. Il s'agit d'un accident de trajet.

1.6.6. Formation

Pour l'année 2009, le plan de formation continue a représenté 0,8 % de la masse salariale brute, correspondant à 67 jours de formation. Le nombre de stages effectués au cours de l'exercice s'élève à 15, auxquels ont participé 24 salariés. Les formations dispensées ont porté essentiellement sur des sujets informatiques, administratifs, financiers ou techniques. Les formations sont déterminées en fonction des besoins spécifiques individuels et par services.

1.6.7. Travailleurs handicapés

L'effectif de la Société comprend 2 salariés handicapés reconnus comme tel par la COTOREP et représentant 2,41 unités pour une obligation de 5 unités. La Société a versé une contribution à l'AGEFIPH d'un montant de 9.137 € en 2009.

1.6.8. Œuvres sociales

Il n'y a pas d'œuvres sociales autres que celles du Comité d'Entreprise.

1.6.9. Importance de la sous-traitance

La Société a recours à la sous-traitance pour la réalisation d'opérations de production non réalisables avec ses moyens industriels ainsi que pour le développement de logiciels. Il est aussi fait appel à la main-d'œuvre extérieure pour des prestations qui ne relèvent pas du cœur de métier : surveillance, nettoyage, espaces verts, maintenance informatique, agencements, etc.

La sous-traitance est réalisée essentiellement avec des partenaires localisés en Europe ou aux Etats-Unis, soit dans des pays qui respectent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail.

1.7. Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-105, nous vous communiquons les informations suivantes :

Les machines EJM ainsi que les accessoires produits par Ribber sont assemblés et testés sur le site industriel de Bezons.

Riber fait appel à la sous-traitance pour la fabrication de la majorité des pièces mécaniques nécessaires au montage de ses systèmes et des accessoires et pièces détachées, les autres pièces étant réalisées en interne. Une fois fabriquées, les pièces mécaniques sont traitées chimiquement afin que les machines Riber soient en mesure d'atteindre les spécifications requises en matière d'ultravide. Ce traitement chimique se fait par l'utilisation d'acides minéraux et d'autres agents chimiques.

La Société offre par ailleurs des services de décontamination chimique et de nettoyage des réacteurs de machines EIM, ainsi que des pièces s'y rattachant. Ces services requièrent l'élimination de composés à base d'arsenic, de phosphore, ou d'autres substances dangereuses. Les substances dangereuses sont éliminées par des organismes agréés.

La Société a mis en place une politique de maîtrise des consommations des ressources naturelles qui a abouti aux résultats suivants :

- Eau : l'eau consommée par la Société est essentiellement utilisée pour le refroidissement thermique de machines. La Société a mis en place un programme de réduction de consommation d'eau en utilisant des refroidisseurs d'eau permettant d'utiliser cette ressource en circuit fermé.
- Electricité : cette énergie est utilisée pour la force motrice et la production d'énergie thermique. La consommation d'électricité a diminué de 10% en 2009, par rapport à l'exercice précédent.

Avant l'acquisition de son site industriel de Bezons en février 2004, Riber a fait procéder à une analyse des bâtiments et des sols. Cette analyse n'a révélé ni amiante, ni pollution des sols et sous-sols.

L'activité de la Société n'a pas d'impact sur l'environnement au regard des rejets dans l'air, dans les sols et les évacuations d'eau.

Par arrêté préfectoral obtenu le 6 Juillet 2009, Riber a obtenu l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de surface pour des volumes de cuves de traitement de 11.430 litres maximum. En conséquence, Riber assure désormais directement l'essentiel des traitements sans recours à la sous-traitance, ce qui est source de flexibilité industrielle et d'économies sur les prix de revient. L'accord administratif résulte d'une expertise approfondie du site par les autorités compétentes et est assorti de prescriptions techniques demandées par la DIRE en matière d'environnement.

Par ailleurs, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) se réunit mensuellement et consacre une partie de son activité à vérifier les conditions de sécurité et de protection des personnes, ainsi que de l'impact de l'activité sur l'environnement. En 2009, un des axes de travail a consisté en l'amélioration des moyens de sécurité dans les zones à risque comme le laboratoire d'application et le local de décontamination en tenant compte de la protection de l'environnement.

1.8. Informations sur l'impact territorial des activités

La Société est très implantée dans son environnement économique local. Des contacts réguliers sont entretenus et développés avec les Chambres Consulaires, organismes professionnels et pouvoirs publics dans les domaines de la formation, de l'apprentissage, de l'insertion et de la qualité.

La Société possède une installation classée qui est soumise à arrêté préfectoral renouvelé annuellement.

2. RESULTATS - SITUATION FINANCIERE - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes annuels et résultats de la Société

Aucune modification n'a été apportée dans la présentation des comptes sociaux par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 21.835 K€ contre 19.515 K€ au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 21.844 K€ contre 20.813 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 soit une hausse de 5%.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en perte de 10 K€ contre une perte de 1.298 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le résultat financier s'établit à +135 K€ contre une perte de 401 K€ pour l'exercice 2008.

Le résultat courant avant impôts ressort à +125 K€ contre une perte de 1.698 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de +31 K€ contre une perte de -144 K€ pour l'exercice précédent,
 - d'une produit d'impôt sur les sociétés (Crédit Impôt Recherche) de 574 K€ contre un produit d'impôt de 619 K€ pour l'exercice précédent,
- l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un profit de 730 K€ à comparer à une perte de 1.222 K€ pour l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan de la Société s'élevait à 30.092 K€ contre 32.265 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de -7%. Au cours de l'exercice, la trésorerie disponible a été portée de 4.075 K€ à 6.493 K€ du fait principalement d'un important effort de recouvrement de créances échues.

2.2. Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le groupe Riber a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers. Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe RIBER intègre la filiale américaine de Riber SA, Riber Inc.

Une marge brute en progression

La marge brute s'est établie à 6.494 K€ contre 6.464 K€ au 31 décembre 2008. L'effet de la baisse de 10% du chiffre d'affaire est intégralement compensé par l'augmentation du taux de marge qui atteint 37,4% contre 33,6% en 2008. Cette amélioration résulte des actions entreprises afin d'améliorer les conditions de commercialisation, renforcer l'efficacité des méthodes de production, réduire le coût des composants par une meilleure anticipation des besoins et de renforcer la qualité des systèmes RIBER.

Un résultat net bénéficiaire, en amélioration significative

La maîtrise des charges commerciales (2.926 K€ en baisse de 7% par rapport à 2008) et administratives (1.740 K€ stable par rapport à 2008) conjuguée à la diminution du postes "Autres charges et produits opérationnels" (-21 K€ en 2008 contre -1.628 K€ en 2008) permettent de compenser l'accroissement des charges de Recherche et Développement (1.230 K€ en hausse de 49% sur un an). Cette augmentation s'explique par un effort accru d'innovation dans le domaine des systèmes (nouveau modèle MPVD300) et des cellules d'effusion pour le Solaire et les OLED.

En conséquence, le résultat opérationnel devient bénéficiaire de 577 K€ en 2009 contre une perte de 882 K€ en 2008.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat net consolidé est bénéficiaire de 427 K€ contre une perte de 1.022 K€ en 2008.

2.3. Situation financière consolidée

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2009.

L'emprunt d'un montant total de 3.059 K€ souscrit en mai 2006 afin de financer partiellement les travaux d'aménagement du site de Bezons a été définitivement remboursé durant l'exercice grâce au règlement du solde de la créance de carry back de même montant intervenu durant l'exercice.

En conséquence, l'endettement financier se réduit aux seuls avances remboursables reçues d'Oséo Anvar et aux engagements de crédit bail ; il est ramené de 1.091 K€ en 2008 à 955 K€ à fin 2009.

La trésorerie consolidée au 31 décembre 2009 s'élevait à 6.582 K€, en nette amélioration par rapport à la trésorerie du début d'exercice qui s'élevait à 4.129 K€. Cette augmentation résulte essentiellement de la maîtrise des éléments du besoin en fonds de roulement et d'importants efforts de recouvrements de créances échues.

Les capitaux propres consolidés, après prise en compte du résultat consolidé, s'établissent à 21.669 K€, en amélioration de 155 K€ sur un an.

2.4. Proposition d'approbation des comptes sociaux et d'affectation du résultat de la Société

Le Directoire propose l'approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 730.374 € (1^{ère} résolution).

Le Directoire propose d'affecter intégralement le résultat au compte report à nouveau dont le montant serait ainsi ramené de (8.391.688) € à (7.661.314) € (3^{ème} résolution).

Nous vous proposons de procéder à la distribution d'un dividende de 0,04 € par action, prélevé sur les réserves (primes d'émission). Cette distribution représenterait un montant maximum de 772.837,24 € (4^{ème} résolution).

2.5. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Conformément à la loi, le Directoire propose d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 427.149 € (2^{ème} résolution).

2.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2.7. Tableau des délégations en cours et de leur utilisation

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

2.8. Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices

Le dividende suivant a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, intégralement éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code général des Impôts.

	2006	2007	2008
Dividende par action	0,04€	néant	0,02€

Le Directoire propose de le constater (5^{ième} résolution).

2.9. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I, nous vous demandons de constater qu'aucune charge comptable visée à l'article 39-4 du CGI n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (1^{ère} résolution).

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Le Directoire confirme que les conditions de paiement tant à l'achat qu'à la vente sont en conformité avec les dispositions de la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME). En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la société présente ci-dessous la décomposition au 31 décembre 2009 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

	Total	moins de 30 jours	entre 31 et 60 jours	plus de 60 jours
Encours (K€)	830,5	720,2	63,2	47,1

Les encours à plus de 60 jours s'expliquent exclusivement par des litiges.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prise de contrôle de telles sociétés

La Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé dans une société ayant son siège en France.

4.2. Avis donné à une autre société par actions que la société détient plus de 10 % de son capital

Il n'y a pas eu lieu d'informer une autre société que la Société RIBER détient plus de 10 % de son capital.

4.3. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Il n'y a pas eu lieu à de telles aliénations en absence d'existence de participations croisées.

4.4. Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées

Au cours de l'exercice écoulé, aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société n'a détenu d'action de la Société.

5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1. Administration

5.1.1. Modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle.

Directoire

Le Directoire s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et le taux de présence de ses membres a été de 90 %.

Madame Laurence Marchetti, Directrice Administrative et Financière, qui avait été reconduite le 26 mai 2008 comme membre du Directoire, a démissionné de son mandat avec effet au 06/02/2009 et de ses fonctions de Directeur Administratif et Financier après cinq années passées au service de Ribier.

Le Conseil de surveillance, réuni le 2 mars 2009, a constaté cette démission ainsi que celle de Monsieur Jean-Pierre Régner avec effet au 31/03/2009. Le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Monsieur Frédéric Goutard en qualité de membre et, à effet du 1^{er} avril 2009, de président du directoire.

Monsieur Olivier Handschumacher a remplacé Madame Marchetti en prenant ses fonctions au 1^{er} avril 2009 et le Conseil de Surveillance réuni le 16 avril 2009 a décidé de le nommer membre du Directoire.

Enfin, le Conseil de Surveillance, réuni le 17 février 2010, a décidé de nommer Philippe Ley, Directeur des Opérations de Ribier, membre du Directoire.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et le taux de présence de ses membres a été de 73 %.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Joël Monnier a pris fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2009 et n'a pas été renouvelé, conformément à sa demande. Le Conseil de Surveillance réuni le même jour a pris acte de cette absence de renouvellement.

5.1.2. Nomination des organes susvisés ou renouvellement de leur mandat proposé à l'Assemblée

Le mandat de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard Raboutet arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, le Directoire propose de renouveler son mandat pour une nouvelle période de deux ans devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (7^{ième} résolution).

Par ailleurs, le Directoire propose la nomination de Monsieur Jacques Noëls au poste de membre du Conseil de surveillance pour un mandat d'une période de deux ans devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (8^{ième} résolution).

5.1.3. Proposition de jetons de présence

En accord avec la recommandation du Conseil de surveillance, le Directoire propose le versement de jetons de présence en faveur du Conseil de Surveillance à hauteur de 75.000 € pour l'exercice 2010. Il est rappelé qu'un jeton de présence de 30.000 € a été distribué en 2009 (9^{ième} résolution).

5.2. Contrôle

A notre connaissance, les personnes suivantes détenaient une participation significative dans la Société à la date du 31 décembre 2009 :

NG Investments/M. Goutard	19,4 %
ISA Finance/Socodol/M. et Mme. Raboutet	13,7 %
M. Picault	6,7 %

Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a pas été informée d'un franchissement de seuil opéré par l'un de ses actionnaires, ni n'a reçu de notification d'une société contrôlée directement ou indirectement par elle relative à une détention de son propre capital. Le 17 mars 2010, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi par l'intermédiaire de la société NG Investments le seuil de 20% dans la mesure où il détenait à cette date 3.903.260 actions, soit 20,20% du capital.

5.3. Renseignements relatifs à la participation des salariés

5.3.1. Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il n'existe pas d'actions Riber détenues de manière collective par les salariés de la Société (par l'intermédiaire d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fond commun de placement d'entreprise).

Conformément à l'article L. 225-129-6, alinéa 2, le Directoire propose à l'Assemblée Générale Mixte une résolution prévoyant de consentir une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société adhérant à un PEE (13^{ième} résolution) et indique que ce type de programme ne s'intègre pas dans sa politique de gestion du personnel. Le Directoire invite donc les actionnaires à voter contre cette résolution. De plus amples détails concernant cette résolution vous sont donnés dans la deuxième partie du présent rapport relative aux autres propositions soumises à votre approbation.

En revanche, le Directoire propose à l'Assemblée (12^{ième} résolution) d'autoriser le Directoire à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

5.3.2. Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Aucune information n'est à communiquer.

5.3.3. Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, 10.478 options ont été exercées. Les options de souscription d'actions exercées étaient issues de l'attribution décidée par le Directoire réuni le 26 Août 2002 (autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2002).

Le 4 novembre 2009, le Directoire a constaté l'émission de 10.478 actions d'une valeur nominale de 0,16€ chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant de 1.676,48 €. Leur prix d'exercice était de 0,99 € par action. Les actions nouvelles souscrites par exercice des options ont été intégralement libérées du nominal et de la prime d'émission, soit une somme totale de 10.373,22 € versée dans la caisse sociale. Les options étant exerçables jusqu'au 26 août 2009, le Directoire a constaté à cette occasion la clôture du plan autorisé par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2002.

5.3.4. Attributions gratuites d'actions et stock options

Aucune attribution gratuite d'actions ou de stock options n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

5.4. Comité d'Audit et Comité des Rémunérations

Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois en 2009. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2009, le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les mandataires sociaux étant désignés dans les conditions légales, aucun élément, autre que ceux tenant à la composition actuelle du capital (telle que décrite à la section 5.2) et au programme de rachat de ses propres actions, n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre public, ou ne peut avoir pour effet de différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

7.1. Conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce

Le Directoire vous informe, conformément à l'article L 225-86 du Code de Commerce, qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice après avoir été autorisée par le Conseil de Surveillance et aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé sans avoir été autorisée par le Conseil de Surveillance. Les conventions antérieures se sont poursuivies. Ces conventions vous sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

7.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les détails des rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux par Ribber, au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature versés à ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par Ribber, au sens de l'article L. 255-102-1 du Code de Commerce, au cours de l'exercice écoulé sont fournis ci-après sachant que le montant de la rémunération est calculé au prorata du temps passé dans la fonction de membre du Directoire :

Nom des mandataires sociaux	Qualité	Montant total brut de la rémunération fixe 2009 EUR	Montant total brut de la part variable EUR	Montant total brut des rémunérations versées par la Société EUR	Montant des avantages de toute nature versés par la Société EUR	Montant total des rémunérations versées par les sociétés contrôlées	Montant des avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées
Jean-Pierre Régner (1)	Président du Directoire	57 500				néant	néant
Frédéric Goutard (2)	Président du Directoire	104 757				néant	néant
Pierre Bouchaib	Membre du Directoire	108 129				néant	néant
Michel Picault	Membre du Directoire	195 200			2 305	néant	néant
Laurence Marchetti (3)	Membre du Directoire	41 792				néant	néant
Olivier Handschumacher (4)	Membre du Directoire	67 986				néant	néant

(1) Jean-Pierre Régner a démissionné de ses mandats de membre et Président du Directoire avec effet au 31 mars 2009

(2) Frédéric Goutard est membre du Directoire depuis le 2 mars 2009 et Président du Directoire depuis le 1^{er} avril 2009

(3) Laurence Marchetti a démissionné de son mandat de membre du Directoire à effet du 6 février 2009

(4) Olivier Handschumacher est membre du Directoire de Riber SA depuis le 16 avril 2009

La part variable de la rémunération des membres du Directoire dépend de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année par le Conseil de Surveillance. Cette part variable est versée l'année suivante. Aucune rémunération variable n'a été versée en 2009 au titre des résultats 2008 dans la mesure où les objectifs assignés n'ont pas été atteints et un versement est intervenu en 2010 au titre de 2009 en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

L'évolution des rémunérations fixes intervenue entre 2008 et 2009 est peu significative dans la mesure où de nombreux changements sont intervenus quant à la composition du Directoire.

Mr Picault bénéficie d'un véhicule de fonction. Les membres du Directoire ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique autre que le régime légal de retraite des cadres. Il n'y a pas de primes de départ ou d'arrivées prévues. Aucune option de souscription d'action ou attribution gratuite d'actions, autre que celle dont ont bénéficié les salariés de la Société répondant aux critères d'éligibilité en décembre 2009, n'a été accordée aux membres du Directoire en 2009.

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence à hauteur de 30.000€ au cours de l'exercice 2009 ; ce montant a été réparti à part égale entre les 3 membres en fonction suite à l'Assemblée Générale du 14 mai 2009.

7.3. Informations relatives aux mandats ou fonctions exercées dans toute société par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice écoulé est fournie ci-après :

MEMBRES DU DIRECTOIRE			
Nom des mandataires sociaux	Mandats ou Fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
Jean-Pierre Régner (1)	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	KEENEO DIOPTIK	France France
Frédéric Goutard (2)	Membre du Directoire Président	NG Investments Riber Inc.	France Etats-Unis
Michel Picault (3)	Directeur	Riber Inc.	Etats-Unis
Pierre Bouchaib	Néant	Néant	Néant
Laurence Marchetti (4)	Néant	Néant	Néant
Olivier Handschumacher (5)	Néant	Néant	Néant
Philippe Ley (6)	Néant	Néant	Néant

(1) *Jean-Pierre Régner a démissionné de ses mandats de membre et Président du Directoire avec effet au 31 mars 2009*

(2) *Frédéric Goutard est membre du Directoire depuis le 2 mars 2009 et Président du Directoire depuis le 1^{er} avril 2009 ; il ne reçoit aucune rémunération en tant que Président de Riber Inc.*

(3) *Michel Picault ne reçoit aucune rémunération en tant que Directeur de Riber Inc.*

(4) *Laurence Marchetti a démissionné de son mandat de membre du Directoire à effet du 6 février 2009*

(5) *Olivier Handschumacher est membre du Directoire de Riber SA depuis le 16 avril 2009*

(6) *Philippe Ley est membre du Directoire de Riber SA depuis le 17 février 2010*

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Nom des mandataires sociaux	Mandats ou Fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
Noël Goutard	Président	NG Investments	France
	Administrateur	Vocatif	
	Administrateur	Medextend	
	Président	VMN SA	
Erich Spitz	Administrateur	Valeo	France
	Administrateur	Thales Corporate Ventures	
	Administrateur	TechFund	
	Président du conseil de surveillance (jusqu'en mai 2010)	Novaled	Allemagne
Bernard Raboutet	Directeur Général	Isa Finance	France

7.4. Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-15-3 du règlement général de l'AMF, un état récapitulatif des opérations d'acquisitions, cessions, souscriptions et échanges de titres réalisés par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société, ainsi que par les personnes ayant des liens personnels étroits avec celles-ci, réalisées au cours du dernier exercice est fourni ci-joint :

	Nombre de titres détenus au 01/01/09	Achats	Ventes	Nombre de titres détenus au 31/12/09
M. Noel Goutard / NG Investments	2 913 853	834 507		3 748 360
M.et Mme Raboutet / Socodol / Isa Finances	2 422 357	226 643		2 649 000
M. Erich Spitz	30 461	1 655		32 116
M. Jean-Pierre Régner	3 500			3 500
M. Frédéric Goutard	0			0
M. Michel Picault	1 417 819		122 588	1 295 231
Mme Laurence Marchetti	9 964			9 964
M. Pierre Bouchaib	117 014			117 014
M. Olivier Handschumacher	0			0
M. Philippe Ley	0			0

8. RISQUES ET INCERTITUDES

8.1. Information sur les risques de marché en cas de variation des taux de change

Le résultat d'exploitation de Riber peut être affecté par des variations de taux de change, principalement celui entre l'euro et le dollar américain. En effet, la plupart des charges d'exploitation de Riber sont libellées en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires est libellée en dollars américains (11 % au cours de l'exercice 2009 contre 11 % également au cours de l'exercice 2008). La politique de Riber est de surveiller et de réduire ce risque de change. Des contrats de couverture à terme en devises étrangères sont conclus lors de chaque prise de commande de systèmes libellée en monnaie étrangère.

Ces contrats sont conclus et mis en place au moment de la prise de commande sur la base des échéances de paiement prévues au contrat. La Société ne détient pas de contrat de couverture à terme au 31 décembre 2009.

Si tel n'était pas le cas, la valeur des contrats de couverture à terme serait estimée sur la base d'un prix de marché à la clôture de l'exercice et, conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces instruments de couverture seraient enregistrées dans les comptes consolidés.

8.2. Information sur les risques de marché en cas de variation des taux d'intérêts

La structure actif-passif de la Société au 31 décembre 2009, lui permet de disposer d'une trésorerie importante (6,5 M€) placée pour 5,4 M€, en OPCVM de trésorerie. Elle est de ce fait exposée à la baisse des taux d'intérêt.

En mai 2006, la Société avait souscrit un emprunt à taux variable pour un montant de 3 059 K€. Cet emprunt a été remboursé pour l'essentiel en 2008 et le solde de 109 K€ a été remboursé en juillet 2009. Les intérêts dus au titre de cet emprunt sont calculés sur la base du taux EURIBOR 3 mois.

Une baisse de 0,5% des taux d'intérêts, calculée sur la position à la clôture de l'exercice, aurait un impact négatif de l'ordre de 27 K€ en 2010.

8.3. Information sur les risques de marché en cas de variation des cours des actions

Le risque sur actions correspond à une variation défavorable de la valeur des titres de capital détenus. La Société n'intervient que sur ses propres titres et ce dans le cadre des autorisations données par l'assemblée, notamment dans le cadre du contrat de tenue de marché et de liquidité dont la gestion est assurée par Oddo Corporate finance. Les interventions effectuées en 2009 sont résumées au paragraphe 9 ci-après.

Au 31 décembre 2009, Riber SA détenait 459.437 actions propres figurant en titres immobilisés pour un montant brut de 626.711,28 €. Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 7.270,17 euros calculée sur la base de 1,40955 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009.

Au jour du présent rapport et sur la base de la moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse, les actions propres détenues ont subi une perte de valeur de 0,18 € par rapport à leur valeur nette au 31 décembre 2009.

8.4. Information sur les risques de liquidité et de trésorerie

Au 31 décembre 2009, la trésorerie du groupe s'établit à 6.582 K€. Le montant total des emprunts et dettes financières du groupe est de 955 K€, dont 105 K€ à moins d'un an et 850 K€ de un à cinq ans. Ces emprunts sont exclusivement constitués d'avances remboursables octroyées par Oseo dans le cadre de deux programmes de recherche menés par la Société.

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, la direction estime que la Société ne présente pas un risque de liquidité élevé à ce jour. La Société ne possède pas de ligne de crédit à court terme.

La visibilité de la trésorerie, compte tenu du cycle de réalisation des commandes de machines qui est d'environ 7 à 8 mois et des termes de paiement, est d'environ un an glissant et fait l'objet d'un reporting mensuel.

9. OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES

Conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, les informations requises relatives à l'utilisation des autorisations de rachat de ses propres actions, successivement données par les Assemblées Générales Mixtes, sont fournies ci-après :

Nombre d'actions achetées par la Société en 2009	690 486
Cours moyen des achats (en euros)	1,15
Nombre d'actions vendues par la Société en 2009	700 674
Cours moyen des ventes (en euros)	1,17
Montant des frais de négociations y compris contrat de liquidité (en euros)	30 000
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2009	459 437
% du capital représenté par les actions auto-détenues au 31 décembre 2009	2,38 %
Valeur des actions à leur cours d'achat (en euros)	626 711
Valeur nominale unitaire des actions auto détenues (en euros)	0,16
Motifs des acquisitions effectuées	Liquidité du titre Objectifs multiples

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en cours ont été autorisées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 dans sa 9^{ème} résolution pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour une durée maximum de 18 mois. Le programme de rachat d'actions n'a été utilisé, en 2009, que dans le cadre du contrat de liquidité.

**RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE**

1. Autorisation de rachat d'actions

Le Directoire propose le renouvellement de l'autorisation accordée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009, qui vient à expiration de la présente Assemblée, de faire racheter par la Société ses propres actions, dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour une durée maximum de 18 mois.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT ET DE VENTE D'ACTIONNAIRES PROPRES

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif du programme de rachat d'actions propres a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2010.

Titres concernés : actions RIBER, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, et sont l'une des composantes de l'indice CAC IT – Code ISIN FR0000075954

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 5 %.
Soit 966 047 actions à ce jour sur un total de 19 320 931.

Prix d'achat unitaire maximum : 5 €

Objectifs :

- assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options d'achat, plans d'attribution gratuite d'actions, attribution d'actions au titre de la participation aux fruits de l'entreprise et de la mise en œuvre de plans d'épargne d'entreprise consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales ;
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe de fusion, scission et apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 11^{ème} résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2. Autorisation d'annulation des actions rachetées

Le programme de rachat d'actions sur lequel nous sollicitons votre autorisation prévoit notamment la possibilité pour la Société d'annuler les actions rachetées, ce qui implique la réalisation de réductions du capital.

Par conséquent, en complément du programme de rachat d'actions, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détiendrait dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions visé au paragraphe précédent et des précédents programmes, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social.

Le Directoire propose d'être autorisé à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles et de lui donner tous pouvoirs pour faire le nécessaire dans le cadre de ces réductions du capital.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'adoption de la résolution correspondante par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

3. Autorisation d'augmenter le capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservés aux salariés adhérents à un plan d'épargne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, nous vous proposons de nous autoriser, pour une durée de vingt-six mois, à procéder, sur nos seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les conditions définies par la loi, notamment les articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, à l'augmentation du capital social d'un montant nominal maximal de 3.091,20 Euros, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservés aux salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne institué à cet effet.

Le nombre total d'actions qui pourraient être souscrites en application de la présente autorisation ne devrait pas ainsi dépasser 19.320 actions.

La présente autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre ou aux autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels ils donneraient droit, au profit des salariés et anciens salariés susvisés auxquels ils seraient réservés.

Le prix de souscription des actions serait fixé au minimum à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Nous vous proposons de nous permettre de prévoir, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires.

Chaque augmentation de capital ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les salariés, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.

Nous vous proposons de nous donner tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de :

- fixer le ou les prix de souscription des actions à émettre et leur date de jouissance ;
- déterminer les sociétés et les salariés concernés ;
- déterminer les caractéristiques et modalités d'émission des titres donnant accès au capital ;
- décider si les actions pourront être souscrites directement par les salariés adhérents à un plan d'épargne ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier ;
- arrêter les dates, délais et autres conditions et modalités des émissions à réaliser ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital ;
- procéder à toute imputation des frais des augmentations du capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes ;

- procéder à la modification corrélative des statuts, demander l'admission à la cotation des titres émis et généralement prendre toutes décisions, conclure tous accords et effectuer toutes formalités.

Toute délégation, ayant le même objet consentie antérieurement à notre profit par l'Assemblée Générale, serait privée d'effet pour sa partie non utilisée,.

Le Directoire est à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter. Les projets de résolutions reprennent les points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.



Le Directoire

RIBER SA
TABEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005	2006	2007	2008	2009
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE:</u>					
Capital social	3 035 523	3 036 447	3 036 472	3 089 672	3 091 349
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 972 020	18 977 796	18 977 953	19 310 453	19 320 931
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer:					
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droits de souscription	400 000	394 224	394 067	394 067	0
par attribution gratuite		349 950	349 950	0	0
<u>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE:</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 411 137	18 364 461	14 627 043	18 829 741	17 799 593
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 743 266	7 815 215	-2 714 033	-982 948	-982 382
Impôts sur les bénéfices	-32 766	46 402	-122 852	-619 389	-574 457
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-1 294 545	10 846 906	-9 576 813	-1 222 481	730 374
Résultat distribué	0	759 112	0	386 209	772 837
<u>RESULTAT PAR ACTION:</u>					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,25	0,41	-0,14	-0,02	-0,02
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-0,07	0,57	-0,50	-0,06	0,04
Dividende attribué à chaque action	0	0,04	0	0,02	0,04
<u>PERSONNEL:</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	87	89	87	86
Montant des salaires et traitements de l'exercice	3 543 397	3 625 894	3 827 674	3 875 164	4 167 736
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 659 221	1 691 154	1 703 334	1 767 894	1 824 259

RIBER SA

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Date de l'Assemblée Générale	N° résolution	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2009
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

RIBER SA
Exercice 2009

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Capital En devise (\$)	Capital En euros	Capitaux propres autres que capital (€)	QP du capital détenu	VB des titres détenus (€)	VN des titres détenus (€)	Prêts et Avances consentis par Riber SA (€)	Montant des cautions et avals donnés par Riber SA (€)	CA de l'exercice (€)	Résultat de l'exercice (€)	Dividendes encaissés par Riber SA (€)
Part. > 50 % du capital											
Riber Inc	1 000	694	-1 070 177	100 %	912	0	1 330 487	0	2 125 486	61 204	0
Part. < 50 % du capital											
N/A											

L'avance consentie à Riber Inc a fait l'objet d'une dépréciation suite à sa situation nette négative au 31 décembre 2009.

RIBER SA

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

RIBER SA

Siège Social : 31 Rue Casimir Perier – 95873 Bezons

Société Anonyme au capital de 3.091.348,96 €

N° Siren : RCS Pontoise 343 006 151

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RIBER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 1.2 Changement de méthode comptable : Présentation des états financiers » de l'annexe concernant l'impact lié à l'adoption de la nouvelle norme IFRS - l'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des états financiers - appliquée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 1.11 et 4.6 de l'annexe aux états financiers décrivent les modalités retenues par la société pour évaluer les stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 1.12 et 4.7 de l'annexe aux états financiers décrivent les modalités retenues par la société pour évaluer les créances. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs incorporels selon les modalités décrites dans les notes 1.7, 1.8, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et, nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Nous avons examiné les modalités de constitution des provisions pour risques et charges, en particulier l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 1.17, 1.19 et 4.11 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BOISSIERE
EXPERTISE AUDIT


JEAN-LUC COHEN

MAZARS


MANUELLA BAUDOIN-REVERT

GROUPE RIBER S.A.
31, rue Casimir Perier
95 873 BEZONS

R.C.S. Pontoise B 343 006 151

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2009

SOMMAIRE

	Pages
BILAN CONSOLIDE	3-4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES	10-30

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Ecart d'acquisition	(4.1)	820	820
Immobilisations incorporelles	(4.2)	1 225	1 079
Immobilisations corporelles	(4.3)	8 044	8 656
Actifs financiers	(4.4)	100	41
Autres actifs non courants	(4.5)	5	1 723
Impôts différés actifs	(4.14)	7	
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		10 201	12 319
Stocks et en-cours	(4.6)	6 302	5 079
Créances Clients	(4.7)	4 463	9 018
Autres actifs courants	(4.8)	1 988	1 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4.9)	6 582	4 129
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		19 334	19 611
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES			
TOTAL DE L'ACTIF		29 535	31 930

BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	(4.16)	3 091	3 090
Primes		25 516	25 507
Réserves		(7 515)	(6 151)
Écart de conversion		150	90
Résultat groupe		427	(1 022)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		21 669	21 514
Intérêts minoritaires			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		21 669	21 514
Passifs financiers	(4.10)	850	873
Passif impôt différé	(4.14)		
Provisions	(4.11)	520	459
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		1 370	1 332
Passifs financiers	(4.10)	105	218
Provisions	(4.11)	352	1 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4.12)	2 825	3 858
Autres dettes et autres créditeurs	(4.13)	3 214	3 506
TOTAL DU PASSIF COURANT		6 496	9 084
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES			
TOTAL DU PASSIF		29 535	31 930

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	(5.1)	17 379	19 250
Coût des produits vendus		(11 610)	(13 616)
Variation des provisions		725	830
Total coût des ventes		(10 885)	(12 786)
MARGE BRUTE		6 494	6 464
Charges commerciales		(2 926)	(3 155)
Charges de recherche et développement	(5.2)	(1 230)	(826)
Charges administratives		(1 740)	(1 737)
Autres charges et produits opérationnels	(5.6)	(21)	(1 628)
RESULTAT OPERATIONNEL		577	(882)
Produits de trésorerie et déquivalent de trésorerie	(5.7)		
Coût de l'endettement financier brut	(5.7)	(2)	(167)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(2)	(167)
Autres produits et charges financiers	(5.7)	(152)	122
Impôts sur les résultats	(5.8)	5	(95)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		427	(1 022)
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		427	(1 022)
Résultat de base par action	(2)	0,02	(0,05)
Résultat dilué par action	(2)	0,02	(0,05)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net	427	(1 022)
Ecart de conversion	60	(94)
Total des autres éléments du résultat global	60	(94)
Résultat Global	488	(1 116)
Dont: Part du groupe	488	(1 116)
Intérêts minoritaires		

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net	427	(1 022)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(117)	71
Eliminations des profits et pertes de réévaluation (juste valeur)	15	(253)
Plus ou moins values de cession	25	324
Charges et produits calculés liés aux paiements d'actions	350	(880)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(574)	(601)
Charge/ (Produits) d'impôt (dont impôts différés)	2	85
Elimination du coût de l'endettement financiers	(222)	(1 396)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 961	4 279
Incidence de la variation du besoin en fond de roulement	(169)	(23)
Impôts payés	3 570	2 861
Flux de trésorerie généré par l'activité		
Incidence des variations de périmètre		
Décassements provenant de l'acquisition d'immos incorporelles	(405)	(899)
Décassements provenant de l'acquisition d'immos corporelles	(107)	(397)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles et incorporelles	(158)	389
Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles		
Décassements provenant de l'acquisition d'immos financières	49	(93)
Variation nette des prêts et créances financières	10	2 950
Autres flux liés aux opérations d'investissements	(611)	1 950
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements		
Augmentation de capital	10	
Rachat et reventes d'actions propres	(2)	(85)
Intérêts financiers nets versés	(138)	(2 963)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	(377)	
Remboursements d'emprunts	(507)	
Dividendes versés	(3)	(3 133)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		
Incidences des variation de taux de changes	(3)	(94)
Variation de trésorerie	2 449	1 584
Trésorerie à l'ouverture	4 129	2 545
Trésorerie à la clôture	6 580	4 129
Variation de trésorerie	2 449	1 584

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31/12/2008
Stocks	(1 228)	2 296
Clients et comptes rattachés	6 226	2 172
Avances et acomptes versés sur commandes	44	113
Créances sur organismes sociaux	2	9
Créances d'impôt (hors IS)		53
Autres créances	99	
Charges constatées d'avances	(17)	63
Sous-total	5 126	4 706
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(874)	(129)
Clients avances et acomptes reçus	289	(768)
Dettes sociales	271	(105)
Dettes fiscales	(275)	14
Autres dettes	(519)	464
Produits constatés d'avances	(57)	97
Sous-total	(1 165)	(427)
Total	3 961	4 279

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(En milliers d'euros)

<i>(En euros, sauf données par action)</i>	Nombre d'actions	Montant du capital	Primes d'émissions	Réserves et résultat consolidés	Résultat consolidé	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres (part groupe)
Capitaux propres au 31/12/2007	18 977 950	3 036	25 560	3 334	(9 734)	184	22 380
Affectation du résultat				(9 734)	9 734		
Résultat net de la période					(1 022)		(1 022)
Ecarts de conversion						(94)	(94)
Résultat global de la période					(1 022)	(94)	(1 116)
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle				(85)			(85)
Attribution d'actions gratuites				335			335
Dividendes versés							
Total des transactions avec les propriétaires				250			250
Augmentation de capital	332 503	54	(53)	(1)			
Capitaux propres au 31/12/2008	19 310 453	3 090	25 507	(6 151)	(1 022)	90	21 514
Affectation du résultat				(1 022)	1 022		
Résultat net de la période					427		427
Ecarts de conversion						60	60
Résultat global de la période					427	60	487
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle				35			35
Attribution d'actions gratuites							
Dividendes versés				(377)			(377)
Total des transactions avec les propriétaires				(342)			(342)
Augmentation de capital	10 478	1	9				10
Capitaux propres au 31/12/2009	19 320 931	3 091	25 516	(7 515)	427	150	21 669

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

INFORMATIONS GENERALES

Riber SA et ses filiales (« le Groupe ») développent, fabriquent et vendent du matériel et des accessoires dépitaxie destinés à l'industrie des semi-conducteurs conçus à partir de la technologie de l'épitaxie par jets moléculaires (technologie EJM appelée aussi MBE, *molecular beam epitaxy*).

Riber SA est une société anonyme dont les actions sont cotées sur le compartiment C de la Bourse Euronext de Paris et dont le siège social est situé 31 Rue Casimir Perier, 95 873 Bezons.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire et le Conseil de Surveillance le 23 mars 2010 qui a autorisé leur publication le jour même. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 27 mai 2010.

EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2009

La composition du Directoire de Riber a été modifiée en début d'année 2009, Monsieur Frédéric Goutard étant nommé Président du Directoire le 2 mars 2009 et Monsieur Olivier Handschumacher étant nommé Directeur Administratif et Financier et membre du Directoire le 16 avril 2009.

En 2009 Riber a poursuivi le déploiement de sa stratégie, à savoir :

- de renforcer sa place de leader sur le marché des machines EJM, et d'autre part d'augmenter sa part de marché sur le marché des équipements dépitaxie et des pièces détachées et accessoires qui s'y rattachent
- de maintenir son avance technologique grâce à la commercialisation d'équipements supportant les nouvelles technologies telles que les CIGS et les OLED.

1. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

1.1 - Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le groupe Riber a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

1.2 - Changement de méthode comptable : Présentation des états financiers

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 17 décembre 2008. En conséquence le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont présentées dans l'état du résultat global. Cette présentation a été retenue pour les états financiers du 1er janvier au 31 décembre 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les comptes.

1.3 - Nouvelles normes

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2009 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

- Amendement IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels, qui se substituent à la norme IAS 14 – Information sectorielle.
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 21 janvier 2009.
- IAS 23 R, Coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 10 décembre 2008.
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier, cette norme est applicable à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 22 juillet 2009.
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, cette norme entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 4 juin 2009.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2009 et n'ont pas été adoptés par anticipation :

- IFRS 3 R et IAS 27 révisées « Regroupements d'entreprises », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009.
- IFRS 9 « Instruments financiers (Phase 1) », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec impossibilité d'une application anticipée pour l'exercice 2009.
- IFRIC 17, Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009.
- IFRIC 18, Transferts d'actifs clients a été publié le 29 janvier 2009, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 27 novembre 2009.

1.4 Principes de consolidation

La filiale, Ribber Inc dont le Groupe a le contrôle exclusif est consolidée par intégration globale.

Il n'existe pas au sein du Groupe d'entreprises associées ou de co-entreprises.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et principes comptables en vigueur dans leur pays, sont retraités afin d'appliquer les règles et principes retenus par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupes, ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupes, sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intragroupes ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les sociétés du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

1.5 Reconnaissance des produits

Les ventes de systèmes sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert au client des risques et avantages lié à la propriété des systèmes. Celle-ci correspond généralement à la date de livraison du système au client, ou à la date de réception du système par le client dans les locaux de Riber lorsqu'un différé de livraison a été demandé explicitement par le client. Postérieurement à l'expédition, la société supporte des coûts d'installation et de garantie. L'ensemble de ces coûts est provisionné respectivement en charges à payer et en provisions pour risques et charges lors de la constatation du chiffre d'affaires correspondant.

Lorsque les travaux d'installation sont complexes et que les coûts correspondants représentent une part significative des coûts nécessaires à la production du système, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'installation du système est terminée.

1.6 Frais de recherche et développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de matériels nouveaux sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

- 1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- 3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Ils sont amortis sur la durée d'utilité, l'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service. Les frais de recherche et de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charge.

1.7 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence existant entre le coût d'acquisition et la part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition comptabilisés séparément font l'objet d'un test annuel de dépréciation et sont comptabilisés à leur coût déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Cette valeur fait également l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat opérationnel. Du fait de la transmission universelle de patrimoine entre ADDON et Riber intervenue en 2008 et du regroupement opérationnel des activités, le test de dépréciation est réalisé à compter de l'exercice 2009 au niveau de l'activité "cellules et sources" globale, que les produits soient vendus sous l'une ou l'autre des deux marques.

1.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels, de brevets, de marques, et d'éléments liés à l'activité composants VG Semicon acquise fin 2008 ; elles peuvent être dépréciées en cas de perte de valeur. Un test de dépréciation sur les activités liées à l'activité de VG Semicon a été réalisé au 31 décembre 2009. Les actifs VG Semicon ont été répartis comme suit :

	K€
Marque	80
Base clients	359
Brevets	40
Plans	319
	<u>798</u>

Une durée d'amortissement de 20 ans a été retenue dans le cas de la base client et des plans.

Les immobilisations autres incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de logiciels et matériels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilité prévue des différents composants constituant l'immobilisation.

	Durée	Mode
Bâtiments	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	Linéaire
	5 à 10 ans	Dégressif
Agencements et installations	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire/Dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité peut-être mise en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

1.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans cette hypothèse, les biens ainsi financés figurent à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat correspondant à leur coût d'acquisition (ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette correspondante est inscrite au passif, les loyers de location-financement sont comptabilisés en remboursement d'emprunts et charges financières.

Les biens vendus au travers de contrats de location-financement font également l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Lorsqu'une opération réalisée par le Groupe relève de la norme IAS 17 en tant que crédit-bailleur, le Groupe étant considéré comme fabricant au sens d'IAS 17-42, ces opérations figurent :

- au compte d'exploitation en :
 - chiffre d'affaires pour la valeur actualisée des produits de location à recevoir
 - produits financiers pour la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale des produits de location reçus au cours de l'exercice.
- au bilan, en créances clients.

L'ensemble des coûts à venir au titre de la maintenance ou la garantie des biens vendus en location-financement est provisionné en charges à payer lors de la constatation du chiffre d'affaires.

1.11 Stocks

Les stocks des produits fabriqués, fins ou semis fins sont comptabilisés à leur prix de revient constitué par leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et frais généraux liés à la production et les amortissements des biens concourant à la production. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de réalisation.

La valeur brute des stocks de matières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de matières et d'approvisionnements sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation tenant compte de leur valeur d'utilité déterminée notamment en fonction de leur consommation et de leurs perspectives de ventes futures.

1.12 Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur et évaluées à leur coût amorti. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs de risque sur leur recouvrement.

Les créances sans taux d'intérêt déclaré, dont l'échéance serait supérieure à un an, seraient actualisées au taux annuel correspondant au taux d'intérêt qu'obtiendrait le groupe Riber sur le marché pour un crédit similaire.

1.13 Méthode de conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de présentation de Riber SA.

Les comptes de la filiale Riber Inc dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- les charges et les produits sont convertis en euros au cours moyen de change de l'exercice,
- les actifs et passifs sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes,
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont portés au compte de résultat.

1.14 Instruments financiers

Une part significative des ventes à l'export est réalisée en devises étrangères alors que la majorité des coûts est réalisée en euros.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, le groupe utilise des contrats de couverture à terme en devises étrangères. Ces contrats sont conclus lors de la prise de commande de chaque machine sur la base des échéances de paiement prévues au contrat. Conformément à la norme IAS39, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat. Cette juste valeur est présentée, soit sur la ligne autres créances à l'actif du bilan si elle est positive, soit sur la ligne autres dettes au passif du bilan si elle est négative. La juste valeur de ces instruments est calculée par les contreparties bancaires.

Dans le cas particulier d'application de la comptabilité de couverture (selon les critères requis par IAS39) :

- couverture de juste valeur : les valeurs des actifs et passifs entrant dans une relation de couverture comptable de type fair value hedge sont ajustées à hauteur des variations de valeur liées au risque couvert ;
- couverture de flux futurs : les variations de valeur du dérivé sont différées en capitaux propres au lieu d'être enregistrées en compte de résultat. Cette réserve est ensuite reversée au compte de résultat en même temps que l'élément couvert.

1.15 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les disponibilités et les placements à court terme très liquides ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché de chaque clôture. Les découverts bancaires figurent en emprunt au passif courant du bilan.

1.17 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe, à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provisions pour garantie

Les équipements vendus bénéficient d'une garantie d'un an à deux ans à compter de la date de leur mise en service effective. A ce titre, une provision est constituée pour toutes les garanties en cours à la date de clôture. Cette provision est déterminée de la manière suivante : un coefficient, correspondant aux coûts de garantie moyens des deux derniers exercices rapportés au chiffre d'affaires ayant généré ces dépenses, est appliqué au chiffre d'affaires sous garantie à la clôture de l'exercice.

Provisions pour litiges

La société et ses filiales peuvent être impliquées dans certaines procédures contentieuses.

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe :

- est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

1.18 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les taux d'impôt retenus sont les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur permettant d'imputer les différences temporaires est probable.

1.19 Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements des sociétés du Groupe à l'égard du personnel en matière d'indemnités de départ en retraite et de primes versées lors de l'octroi des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces indemnités provisionnées sont payables lors du départ en retraite des salariés sous condition de leur présence dans le Groupe à la date de leur départ en retraite.

Ces engagements ont été calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière	4,75%
taux d'actualisation des Indemnités pour Médailles du Travail	4,75%
taux de charges sociales	47,00%
taux d'inflation	NA
taux de revalorisation annuelle des salaires	1,50%
table de mortalité	TV2000
âge de départ en retraite (cadres et non cadres)	60 ans

1.20 Intéressement, plan d'épargne salariale, paiement en actions et assimilées

Les dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2 ont été retenues. Ces dispositions limitent l'application rétrospective obligatoire aux seuls instruments de capitaux propres dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

En décembre 2006, Riber a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux. Ce plan a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 2.

La norme IFRS 2, "Paiements fondés sur des actions", traite des transactions avec le personnel ou avec des tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à Riber concerne les plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux. Suivant la faculté offerte par la norme, seuls les plans attribués à compter du 7 novembre 2002 ont été pris en compte.

Conformément aux dispositions de la norme, ces plans font l'objet d'une évaluation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charges de personnel en contreparties des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Riber Inc. a mis en place un plan d'épargne salariale dont bénéficient tous les salariés employés à plein temps. Ce plan donne la possibilité aux salariés concernés d'épargner une partie de leur rémunération et parallèlement la société complète cette épargne. La contribution de la société est déterminée annuellement à la discrétion du Conseil d'Administration. Cette contribution au titre de l'exercice n'est pas significative.

1.21 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables qui peuvent être déterminantes et qui sont susceptibles d'affecter les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs connus ultérieurement soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les estimations et jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vue des circonstances.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Valeur de réalisation de certains stocks
- Appréciation du risque client et provisions correspondantes
- Tests de dépréciation lorsque la valeur recouvrable est déterminée selon la valeur d'utilité
- Provisions pour risques et charges

2. RESULTAT PAR ACTION : BASE DE CALCUL

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen sur la période d'actions composant le capital. Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives, des options accordées au personnel. Les options anti-dilutives n'ont pas été prises en compte.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Moyenne pondérée des actions ordinaires composant le capital et servant à calculer le résultat par action non dilué	18 531 107	18 516 527
Actions ordinaires potentielles dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des bons/options de souscription	0	3 653
Moyenne pondérée des actions ordinaires et potentiellement dilutives servant à calculer le résultat par action dilué	18 531 107	18 520 180

Les titres auto-détenus portés en déduction des capitaux propres consolidés ont été exclus du nombre moyen pondéré des actions en circulation pour leur montant existant au 31 décembre 2009, soit 459,437 actions.

Le calcul est effectué en prenant pour hypothèse que les fonds sont recueillis à la date d'émission des bons et options de souscription d'actions et sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix du marché.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale :

Société	Siège	% contrôle	% d'intérêt
Riber SA	31 rue Casimir Perier 95873 BEZONS France	Mère	Mère
Riber Inc	15 Liberty Street, Metuchen NJ 08840 USA	100	100

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à l'acquisition de la société Addon SAS en 2004. Le montant de l'écart d'acquisition initial était de 2 156 K€.

L'opération de transmission du patrimoine d'Addon SAS vers Riber SA en 2008 n'a pas eu d'incidence sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Aucun mouvement n'a affecté ce poste au cours de l'année 2009.

A la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation a été formalisé consistant à comparer les actifs et passifs de la société Addon SAS, ainsi que l'écart d'acquisition dégagé, aux flux futurs de trésorerie actualisés issus des prévisions d'activité et de résultat de cette société.

Un test de dépréciation a conduit au 31 décembre 2006 à constater une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de 486 K€ afin de ramener celui-ci à une valeur nette de 1.670 K€. Une perte de valeur complémentaire de 850 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2007 du fait de la diminution du chiffre d'affaires de cette filiale en 2007 et des perspectives futures de vente. Cette perte de valeur a été comptabilisée en résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ».

Un test de dépréciation a été réalisé à fin 2009 sur la base des hypothèses suivantes :

- périmètre : activité « cellules et sources »
- taux d'actualisation après impôts : 9,50 %
- durée des prévisions établies : 9 ans
- taux de croissance terminale de l'activité : 2 %

Les résultats de ce test ont conduit à maintenir l'évaluation inchangée.

La valeur nette de cet écart d'acquisition au 31 décembre 2009 est de 820 K€.

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Concessions et brevets	Marques	Frais de recherche et dével.	Actifs VG Semicon	Autres immo incorp (1)	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 113		354	798		2 265
Amortissements cumulés à l'ouverture	(1 015)		(171)			(1 186)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	98		183	798		1 079
Différences de changes						
Variations de périmètre						
Acquisitions	35		369			404
Cessions						
Reclassement	40	80		(798)	678	
Dotations, reprises aux amortissements	(75)		(159)		(34)	(268)
Valeurs brute à la clôture	1 189	80	723		679	2 671
Amortissements cumulés à la clôture	(1 082)		(330)		(34)	(1 446)
Valeurs nettes comptables à la clôture	107	80	393		645	1 225

(1) Au cours du second semestre 2009, le groupe Riber a procédé à l'allocation des éléments liés à l'activité de VG Semicon d'un montant de 798 K€ de la manière suivante :

Base client	359 K€
Brevet	40 K€
Plans	319 K€
Marques	80 K€

Un test de dépréciation a été réalisé à fin 2009 sur la base des hypothèses suivantes :

- périmètre : activité « VG »
- taux d'actualisation après impôts : 9,50 %
- durée des prévisions établies : 9 ans
- taux de croissance terminale de l'activité : 2 %

Les résultats de ce test ont conduit à maintenir l'évaluation inchangée.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et agencements	Matériel de transport	Mobilier et matériel info	Immob. en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	2 335	778	9 299	73	708		13 193
Amortissements cumulés à l'ouverture		(87)	(3 789)	(71)	(590)		(4 537)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	2 335	691	5 510	2	118		8 656
Différences de changes			(1)				(1)
Variations de périmètre							
Acquisitions			75		28		4
Cessions			(4)		(246)		(263)
Dotations et reprises aux amortissements		(37)	(617)	27	172		(456)
Valeurs brute à la clôture	2 335	778	9 369	60	489	4	13 035
Amortissements cumulés à la clôture		(124)	(4 405)	(44)	(418)		(4 991)
Valeurs nettes comptables à la clôture	2 335	654	4 964	16	71	4	8 044

(En milliers d'euros)	Matériel de transport	Mobilier et matériel info
Dont Crédit Bail		
Valeur brute à l'ouverture	59	104
Amortissements cumulés à l'ouverture	(43)	(80)
Valeurs brute à la clôture	46	
Amortissements cumulés à la clôture	(30)	

4.4 ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Liquidité sur contrat d'animation de cours	63	37
Dépôts et cautionnement	37	4
Total	100	41

4.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances d'impôt	0	26
Clients et autres débiteurs	5	1 697
Total	5	1 723

La baisse significative du poste Clients est imputable au recouvrement à l'amiable de 3 créances anciennes qui avaient fait l'objet d'un classement en créances douteuses lors des précédents exercices.

4.6 STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	<i>Matière premières et marchandises</i>	<i>En cours</i>	<i>Produits finis</i>	<i>Total</i>
Valeur brute à l'ouverture	8 416	2 545	2 570	13 531
Provisions cumulées à l'ouverture	(5 624)	(911)	(1 917)	(8 452)
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	2 792	1 634	653	5 079
Différences de changes	(6)			(6)
Variations de périmètre				
Variations	458	(241)	287	504
Redassement	65	(65)		
Provision	(72)	395	403	726
Valeurs brute à la clôture	8 932	2 239	2 857	14 028
Provisions cumulées à la clôture	(5 696)	(516)	(1 514)	(7 726)
Valeurs nettes comptables à la clôture	3 236	1 723	1 343	6 302

La société RIBER SA détient au 31 décembre 2009 un stock de métaux (tantale, molybdène) d'un montant de 2,8 millions d'euros (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2008), repris sous la rubrique « matières premières et marchandises ». Il revêt un caractère stratégique pour la production de Ribier SA et les matériaux qui le constituent sont inaltérables. Les perspectives de ventes des produits finis dans lesquels ces matériaux sont incorporés se sont de nouveau légèrement améliorées en 2009 et les prévisions de ventes de ces produits pour les exercices futurs ont été revues à la hausse. En conséquence, la provision constituée au 31 décembre 2009 sur ces métaux s'élève à 2.077 K€ contre 2.383 K€ au 31 décembre 2008, soit une diminution de 306 K€. Cette diminution constitue une part importante des reprises de provisions de l'exercice 2009. Elle se conjugue à un effort important d'assainissement du stock d'encours et à un ajustement à la baisse des dépréciations par application du principe de prise en compte des besoins inscrits au plan directeur industriel. Enfin, le stock de pièces détachées de la filiale de distribution aux Etats-Unis a fait l'objet d'un effort de renouvellement.

4.7 CREANCES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients et comptes rattachés	5 197	10 453
Provision pour dépréciation	(734)	(1 435)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	4 463	9 018

A l'ouverture de l'exercice, Ribier détenait sur l'un de ses clients asiatiques une créance correspondant au solde du prix d'une machine vendue en 2006 et au prix d'une seconde machine vendue en 2007. Compte tenu des difficultés rencontrées avec ce client, cette créance (2,9 M€ au 31 décembre 2008) faisait l'objet d'une provision à hauteur de 1,1 M€. Suite au règlement à l'amiable du litige en juillet 2009, une partie de la créance a été recouvrée, justifiant la reprise des provisions constatées et la constatation d'une perte à hauteur d'une partie de la créance. In fine, l'opération a permis d'enregistrer un boni de 0,4 M€ sur l'exercice 2009.

Ces efforts de recouvrement ont également permis de recouvrer des créances douteuses sur 3 autres clients.

Créances non réglées		
(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur au bilan	5 197	10 453
Créances non échues et non dépréciées	2 741	7 404
Créances échues 0 à 90 jours	685	707
Créances échues > 90 jours	1 037	907
Provision	734	1 435

4.8 AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Prêts, cautionn. & aut. créances	Avances et acomptes sur commandes	Créances sur personnel & org. sociaux	Etat créances d'impôt (Hors IS)	Etat créances d'impôt sur les bénéfices	Charges constatées d'avances	Total
Valeur brute à l'ouverture	109	81	20		1 112	62	1 384
Provisions cumulées à l'ouverture							
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	109	81	20		1 112	62	1 384
Différences de changes	(0)			(1)			(1)
Variations de périmètre	(109)	(44)	(5)		745	17	604
Reclassement							
Provision							
Valeurs brute à la clôture	0	37	14	(1)	1 857	80	1 988
Provisions cumulées à la clôture							
Valeurs nettes comptables à la clôture	0	37	14	(1)	1 857	80	1 988

La variation du poste Etat – Créances d'impôts s'explique principalement par la constatation du crédit d'impôt recherche 2009 à hauteur de 569 K€. La créance a été recouvrée en février 2010.

Le poste prêts et autres créances est soldé suite au remboursement d'une créance de carry-back d'un montant nominal de 109 K€. Cette créance de carry-back avait été cédée à un établissement financier dans le cadre de la loi Dailly afin de garantir un emprunt du même montant et de même échéance.

4.9 TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Disponibilités	1 161	2 532
Valeurs mobilières de placement	5 421	1 597
Trésorerie active	6 582	4 129
Concours bancaires courants	2	0
Trésorerie passive	2	0
Trésorerie nette	6 580	4 129

La société investit ses excédents de trésorerie dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV monétaires). Ces titres sont valorisés à leur valeur de marché à la clôture.

4.10 PASSIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	Emprunt auprès des établissements de crédits			Emprunt auprès des établissements de crédits			Comptes bancaires courants		Total
	Emprunts sur crédit bail	Total non courants		Emprunts sur crédit bail	Total non courants				
Solde net à l'ouverture									
Différences de change	870	3	873	208	10			218	
Variation de périmètre									
Changement de méthode									
Juste valeur									
Emission								2	
Remboursement	(20)	(3)	(23)	(108)	(7)			2	
Reclassements								(115)	
Autres mouvements									
Total	850	850	850	100	3	2	2	105	

Au 31 décembre 2009, les emprunts auprès d'établissements de crédit sont constitués exclusivement d'avances remboursables octroyées par OSEO afin de financer deux programmes de recherche.

Echéancier des emprunts

(En milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Plus de cinq ans	Total
Emprunt auprès des établissements de crédit	102	320	530				952
Emprunt sur crédit bail	3						3
Total	105	320	530				955

4.11 PROVISIONS

Provisions non courantes

(En milliers d'euros)	Provisions Engagements retraites	Total
Solde net à l'ouverture	459	459
Différences de change		
Variation de périmètre		
Changement de méthode		
Dotations	83	83
Reprises provisions utilisées		
Reprises provisions non utilisées	(22)	(22)
Reclassements		
Autres mouvements		
Total	520	520

Provisions courantes

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques	Total
Solde net à l'ouverture	239	105	1 158	1 502
Différences de change				
Variation de périmètre				
Changement de méthode				
Dotations	208	34	198	440
Reprises provisions utilisées	(239)	(48)	(1 083)	(1 370)
Reprises provisions non utilisées		(57)	(184)	(241)
Reclassements			21	21
Autres mouvements				
Total	208	34	110	352

Provisions pour risques :

- Une provision de 1 570 K€, représentant l'intégralité des coûts à venir sur un programme de recherche pluri-annuel actuellement en cours, a été constituée au cours de l'exercice 2007 afin de prendre en compte le risque que ce programme ne génère pas d'avantages économiques futurs pour le groupe. Une reprise de provision à hauteur de 785 K€ a été comptabilisée en 2009 compte tenu des coûts réels supportés sur cette période, soldant ainsi la provision au 31 décembre 2009.
- Une provision d'un montant de 491 K€ a été constituée en 2007 pour couvrir les risques techniques sur une machine livrée au cours des exercices précédents et ajustée afin d'être portée à hauteur de 291 K€ au 31 décembre 2008. Les travaux de mise à niveau de la machine ont été réalisés au premier semestre 2009 pour un montant total de 193 K€ ; la provision a été reprise à due concurrence ainsi que le montant résiduel de 98 K€ devenu sans objet.

4.12 DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fournisseurs d'immobilisations > 1 an	0	0
Fournisseurs de biens et services	2 433	3 308
Fournisseurs d'immobilisations < 1 an	392	550
Total	2 825	3 858

4.13 AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fiscales et sociales	1 749	1 751
Clients créditeurs	812	533
Autres dettes et comptes de régularisation	105	200
Commission à payer aux agents	547	1 022
Total	3 214	3 506

4.14 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET IMPOTS DIFFERES

Détail des impôts différés au bilan

Actifs et passifs d'impôts différés (K€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts différés actifs		
Différences temporaires	16	454
Provision pour avantages aux personnels	179	150
Pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs	455	1 925
Marge interne sur stock	51	75
Limitation des impôts différés	166	
Autres	58	34
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(919)	(2 638)
Total impôts différés actifs	7	0
Impôts différés passifs		
Différences temporaires	176	
Contrats de location financements	4	9
Frais de recherche et développement	135	63
Autres	100	190
Limitation des impôts différés	505	2 376
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(919)	(2 638)
Total impôts différés passifs	0	0
Position nette d'impôts différés	7	0
(Charges) / Produits	7	0

4.15 AUTRES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cautions accordées aux clients	290	1 325
Engagement couverture à terme	0	0
Créances cédées	0	109

La société avait consenti au 31 décembre 2009, dans le cadre de 3 contrats de vente de machines, des cautions bancaires à hauteur de 290 K€ à ses trois clients A cette date, elle n'avait pas eu à mettre en place de nantissement pour garantir ces cautions, auprès des établissements bancaires émetteurs.

Engagements de location simple

(en milliers d'euros)	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans
Locations immobilières	39	39	39

4.16 CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice 2009, Riber SA a émis à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions 10 478 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,16 € chacune, représentant une augmentation du capital de 1 676 €. Le prix d'exercice de ces options a été de 0,99 € par action, soit une somme totale de 10 373 €, dont 8 697 € représentant une prime d'émission.

Au 31 décembre 2009, le capital est constitué de 19 320 931 actions d'une valeur nominale de 0,16 € représentant un montant total de 3 091 349 €.

La distribution d'un dividende de 0,02 € par action au titre de l'exercice 2008 a été versé pour un montant de 377 K€.

4.17 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les 100.000 options de souscription d'actions attribuées par le Directoire du 26 août 2002 à un prix d'exercice de 0,99 euros pouvaient être exercées par tranches d'un tiers par an depuis l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de leur attribution soit depuis le 26 août 2006 et ce jusqu'au 25 août 2009. 5 933 options ont été exercées avant le 1^{er} janvier 2009 et 10 478 options ont été exercées jusqu'à la clôture du plan au cours de l'exercice 2009.

L'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces options est de 10 478 actions de valeur nominale 0,16 € soit 1 676 €.

Aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions n'a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2003.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2006, le Directoire de Riber SA a attribué le 21 décembre 2006 349 950 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires est devenue définitive à l'expiration d'un délai de deux ans, soit à compter du 22 décembre 2008. Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive soit jusqu'au 21 décembre 2010, période durant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver leurs actions.

Aucune nouvelle attribution gratuite d'actions n'a eu lieu au cours des exercices 2007 à 2009.

4.18 RACHAT D' ACTIONS

Un programme de rachat d'actions a été mis en place par le Directoire suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2002 confirmée depuis par les Assemblées Générales Mixtes successives et notamment celle du 14 mai 2009. Un rapport d'information décrivant ce programme de rachat d'actions a été présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Au 31 décembre 2009, la Société détient 231.202 actions propres figurant en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant brut de 309 180 euros. Sur la base de 1,41 euro par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2009 était de 325.995 €. Ces actions faisaient l'objet au 31 décembre 2009 d'une provision à hauteur de 7.270 € qui est retraitée dans les comptes consolidés.

D'autre part, dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait au 31 décembre 2009 228.235 titres figurant également en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant brut de 317.517 €. Sur la base de 1,41 euro par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2009 était de 321.811€. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2009 à 61.836€ et a été classée au bilan en actifs financiers.

4.19 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a actuellement pas connaissance de fait exceptionnel, litige ou éléments liés à l'environnement susceptibles d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent son patrimoine, sa situation financière ou son résultat.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 INFORMATION SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'analyse du chiffre d'affaires par ligne de produit et zone géographique est présentée ci-après :

Par ligne de produit

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Systèmes Industriels	-	5 238
Systèmes « recherche et développement »	10 118	8 062
Accessoires, composants, SAV.	7 261	5 950
TOTAL	17 379	19 250

Par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Amérique du Nord	2 330	2 173
Asie	7 088	7 118
Europe	8 061	9 083
Autres	0	876
TOTAL	17 379	19 250

5.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Frais bruts	(2,5)	(2,2)
Frais imputés dans le coût de fabrication des systèmes	0,7	0,7
Déduction du crédit d'impôt recherche	0,6	0,7
TOTAL	(1,2)	(0,8)

5.3 EFFECTIF ET MONTANTS DES REMUNERATIONS

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Ingénieurs et cadres	36	34
Agents de maîtrise	12	13
Employés et ouvriers	42	42
TOTAL	90	89

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	(4 357)	(4 642)
Charges sociales	(1 714)	(1 628)
Participation des salariés		
Autres charges de personnel	(110)	(248)
Dotation / reprise engagement retraites	(83)	(3)
Total	(6 264)	(6 521)

5.4 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Nom des mandataires sociaux	Mandat	Rémunération 2009*	Dont avantages en nature
Noël Goutard	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Erich Spitz	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Bernard Raboulet	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Joël Monnier (1)	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Jean-Pierre Régner (2)	Président du Directoire	57 500 €	Néant
Frédéric Goutard (3)	Président du Directoire	104 757 €	Néant
Michel Picault	Membre du Directoire	195 200 €	2 305 €
Pierre Boucharb	Membre du Directoire	108 129 €	Néant
Laurence Marchetti (4)	Membre du Directoire	41 792 €	Néant
Olivier Handschumacher (5)	Membre du Directoire	67 986 €	Néant

* Aucune rémunération variable n'a été versée en 2009 aux membres du Directoire

(1) Joël Monnier a été membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale du 14 mai 2009 qui n'a pas renouvelé son mandat

(2) Jean-Pierre Régner a démissionné de ses mandats de membre et Président du Directoire avec effet au 31 mars 2009

(3) Frédéric Goutard est membre du Directoire depuis le 2 mars 2009 et Président du Directoire depuis le 1er avril 2009

(4) Laurence Marchetti a démissionné de son mandat de membre du Directoire à effet du 6 février 2009

(5) Olivier Handschumacher est membre du Directoire de Riber SA depuis le 16 avril 2009

Les montants indiqués ci-dessus sont calculés au prorata du temps passé dans la fonction de membre du Directoire.

Au cours de l'exercice clos en 2009, la société a versé, à titre de rémunération, la somme de 575 364 euros aux membres de son directoire soit six personnes. Cette rémunération s'élevait à 564 184 euros, au cours de l'exercice 2008.

Les membres du Directoire ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique autre que le régime légal de retraite des cadres dont le coût s'est élevé à 65 K€ au cours de l'exercice 2009.

Les membres du Directoire n'ont bénéficié d'aucun plan de stock-options au cours de l'exercice 2009.

Monsieur Michel Picault et Madame Laurence Marchetti ont bénéficié en 2006 du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place pour la majorité des salariés dans les mêmes conditions que les autres salariés. Le nombre d'actions qui leur a été attribué gratuitement est de 209 900 actions (200 000 pour Monsieur Picault et 9 900 pour Madame Marchetti) ce qui a représenté une charge de 204 K€ sur l'exercice 2008. Il n'existe aucun accord prévoyant une indemnisation des dirigeants en cas de départ autre que l'application des dispositions légales.

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à hauteur de 30 000 €.

Le Groupe n'a pas d'autre partie liée que ses dirigeants.

5.5 FORMATION DES SALARIES

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) acquises par les salariés et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élève à 6 040 heures.

5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Pertes de valeur sur écart d'acquisition (cf note 4.1)	-	-
Dotations/Reprises de Provisions pour risques (cf. note 4.11)	1 069	97
Autres produits et charges	(1 791)	(1 018)
Dotations/ Reprises Provisions clients	701	(707)
TOTAL	(21)	(1 628)

Les autres produits et charges de l'exercice 2009 comprennent notamment le passage en perte de créances irrécouvrables (789 K€), des mises au rebut de pièces obsolètes (181 K€) et des coûts d'honoraires de transition (113 K€).

5.7 RESULTAT FINANCIER

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits financiers liés aux équivalents de trésorerie		0
Intérêts des emprunts		(2)
Coût de l'endettement net		(2)
Produits nets sur cession de VMP		25
Autres frais et produits financiers		28
Résultat de change		(205)
Total autres charges et produits financiers		(152)
Total	(154)	(45)

5.8 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET IMPOTS DIFFERES

Détail des impôts sur les bénéfices et des impôts différés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôt courant	5	(28)
Impôt différé		(67)
Total	5	(95)

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et réelle

	<i>(en milliers d'euros)</i>		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net des sociétés intégrées			427	(1 022)
Impôt sur les résultats			(5)	95
Résultat avant impôt des entreprises intégrées			422	(927)
(Charge) ou produit d'impôt théorique à 33,33%			(143)	309
Déficits non activés			(16)	(309)
Déficits utilisés				(67)
Différence de taux sur sociétés étrangères				
(Charges) non déductibles ou produits non imposables			164	(28)
Charge d'impôt réelle			5	(95)
Taux d'impôt effectif			1,23%	10,25%

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2009 est de 33,33%.

6. INFORMATION AU TITRE DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Evolution

En euros	Mazars		Boissière Expertise Audit	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Commissariat aux comptes, certification des comptes sociaux et consolidés	82 738	62 900	56 628	43 785
Autres missions				
TOTAL	82 738	62 900	56 628	43 785

Détail des prestations au titre de l'exercice

En euros	Mazars	Boissière Expertise Audit
Commissariat aux comptes, certification des comptes annuels et consolidés (1)	80 738	55 228
Missions accessoires (2)	2 000	1 400
Sous-total	82 738	56 628
Autres prestations, le cas échéant (juridique, fiscal, social,...)	0	0
TOTAL	82 738	56 628

(1) montants exclusivement dédiés à la certification des comptes de la société mère et des comptes consolidés (les comptes de la filiale américaine ne font pas l'objet d'un audit)

(2) mission de certification des réponses apportées à l'AMF dans le cadre du contrôle des comptes consolidés 2008

7. INFORMATION SECTORIELLE

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produit et par zone géographique est présentée en note 5.1 ci-avant.

Pour des raisons commerciales, la société ne souhaite pas communiquer d'information relative au résultat opérationnel par lignes de produits ou par zones géographiques, dans la mesure où l'ensemble de ses concurrents ne sont pas soumis à une telle obligation. En conséquence, les informations chiffrées ventilées par lignes de produits ou par zones géographiques ne sont produites qu'au niveau du chiffre d'affaires.

8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et non pris en compte dans les états au 31 décembre 2009 n'a d'incidence significative sur les comptes annuels.

9. INFORMATION SUR LES RISQUES

Information sur les risques de marché en cas de variation des taux de change

Le résultat d'exploitation de Riber peut être affecté par des variations de taux de change, principalement celui entre l'euro et le dollar américain. En effet, la plupart des charges d'exploitation de Riber sont libellées en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires est libellée en dollars américains (11 % au cours de l'exercice 2009 contre 11 % également au cours de l'exercice 2008). La politique de Riber est de surveiller et de réduire ce risque de change. Des contrats de couverture à terme en devises étrangères sont conclus lors de chaque prise de commande de systèmes libellée en monnaie étrangère.

Ces contrats sont conclus et mis en place au moment de la prise de commande sur la base des échéances de paiement prévues au contrat. La Société ne détient pas de contrat de couverture à terme au 31 décembre 2009.

Si tel n'était pas le cas, la valeur des contrats de couverture à terme serait estimée sur la base d'un prix de marché à la clôture de l'exercice et, conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces instruments de couverture seraient enregistrées dans les comptes consolidés.

Information sur les risques de marché en cas de variation des taux d'intérêts

La structure actif-passif de la Société au 31 décembre 2009, lui permet de disposer d'une trésorerie importante (6,5 M€) placée pour 5,4 M€, en OPCVM de trésorerie. Elle est de ce fait exposée à la baisse des taux d'intérêt.

En mai 2006, la Société avait souscrit un emprunt à taux variable pour un montant de 3 059 K€. Cet emprunt a été remboursé pour l'essentiel en 2008 et le solde de 109 K€ a été remboursé en juillet 2009. Les intérêts dus au titre de cet emprunt sont calculés sur la base du taux EURIBOR 3 mois.

Une baisse de 0,5% des taux d'intérêts, calculée sur la position à la clôture de l'exercice, aurait un impact négatif de l'ordre de 27 K€ en 2010.

Information sur les risques de marché en cas de variation des cours des actions

Le risque sur actions correspond à une variation défavorable de la valeur des titres de capital détenus. La Société n'intervient que sur ses propres titres et ce dans le cadre des autorisations données par l'assemblée, notamment dans le cadre du contrat de tenue de marché et de liquidité dont la gestion est assurée par Oddo Corporate finance. Les interventions effectuées en 2009 sont résumées au paragraphe 9 ci-après.

Au 31 décembre 2009, Riber SA détenait 459.437 actions propres figurant en titres immobilisés pour un montant brut de 626.711,28 €. Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 7.270,17 euros calculée sur la base de 1,40955 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009.

Au jour de la publication des comptes, et sur la base de la moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse, les actions propres détenues ont subi une augmentation de valeur de 0,19 € par rapport à leur valeur nette au 31 décembre 2009.

Information sur les risques de liquidité et de trésorerie

Au 31 décembre 2009, la trésorerie du groupe s'établit à 6.582 K€. Le montant total des emprunts et dettes financières du groupe est de 955 K€, dont 105 K€ à moins d'un an et 850 K€ de un à cinq ans. Ces emprunts sont exclusivement constitués d'avances remboursables octroyées par Oseo dans le cadre de deux programmes de recherche menés par la Société.

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, la direction estime que la Société ne présente pas un risque de liquidité élevé à ce jour. La Société ne possède pas de ligne de crédit à court terme.

La visibilité de la trésorerie, compte tenu du cycle de réalisation des commandes de machines qui est d'environ 7 à 8 mois et des termes de paiement, est d'environ un an glissant et fait l'objet d'un reporting mensuel.

RIBER SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes
Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

RIBER SA

Siège Social : 31 rue Casimir Perrier, 95873 Bezons
Société Anonyme au capital de 3.091.348,96 €
N° Siren : RCS Pontoise 343 006 151

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société RIBER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Les notes 2.4 et 3.4 de l'annexe décrivent les modalités retenues par la société pour évaluer les stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2.5 et 3.5 de l'annexe décrivent les modalités retenues par la société pour évaluer les créances. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La société détermine, à chaque clôture, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.31 de l'annexe. Nous avons examiné les prévisions d'activité et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Nous avons examiné les modalités de constitution des provisions pour risques et charges, en particulier l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans la note 2.9 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

RIBER SA
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2009

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BOISSIERE
EXPERTISE AUDIT



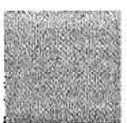
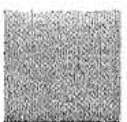
JEAN-LUC COHEN

MAZARS



MAUDELA BAUDOIX-REVERT

Bilan



Bilan Actif

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2009	31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 052 958	985 538	67 420	106 822
Frais de développement	1 517 674		1 517 674	1 517 674
Fonds commercial	4 080		4 080	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 574 712	985 538	1 589 173	1 624 496
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 204 688		2 204 688	2 204 688
Constructions	6 383 541	1 264 347	5 119 194	5 495 317
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 004 552	5 574 385	430 167	1 224 714
Autres immobilisations corporelles	589 125	507 495	81 630	101 958
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	15 181 906	7 346 227	7 835 679	9 026 678
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	912	912		
Créances rattachées à des participations	1 330 487	1 330 487		0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	726 245	7 270	718 975	618 571
TOTAL immobilisations financières :	2 057 644	1 338 669	718 975	618 571
ACTIF IMMOBILISÉ	19 814 262	9 670 434	10 143 828	11 269 744
STOCKS ET EN-COURS				
Matères premières et approvisionnement	8 762 060	5 691 922	3 070 138	2 712 389
Stocks d'en-cours de production de biens	2 238 877	515 778	1 723 098	1 601 805
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	2 857 270	1 513 868	1 343 401	686 331
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	13 858 206	7 721 569	6 136 638	5 000 526
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	72 238	36 572	35 666	81 015
Créances clients et comptes rattachés	5 589 728	734 051	4 855 677	10 137 448
Autres créances	1 845 472		1 845 472	1 214 344
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 507 438	770 623	6 736 815	11 432 806
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5 424 786		5 424 786	1 597 176
Disponibilités	1 068 224		1 068 224	2 478 382
Charges constatées d'avance	79 521		79 521	62 078
TOTAL disponibilités et divers :	6 572 530		6 572 530	4 137 637
ACTIF CIRCULANT	27 938 174	8 492 191	19 445 983	20 570 969
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations	501 758		501 758	424 437
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	48 254 194	18 162 625	30 091 568	32 265 150

Bilan Passif

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	3 091 349	3 089 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	25 515 839	25 507 142
Écarts de réévaluation		
dont écart d'équivalence		
Réserve légale	303 644	303 644
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	955 867	1 332 795
Autres réserves		
Report à nouveau	(8 391 688)	(7 169 207)
Résultat de l'exercice	730 374	(1 222 481)
TOTAL situation nette :	22 205 384	21 841 565
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	5 802	8 648
CAPITAUX PROPRES	22 211 186	21 850 212
Produits des émissions de titres participatifs	950 000	970 000
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	950 000	970 000
Provisions pour risques	1 243 853	1 427 984
Provisions pour charges		856 860
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 243 853	2 283 844
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 029	110 959
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 029	110 959
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	517 906	183 086
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 387 527	3 238 976
Dettes fiscales et sociales	1 744 534	1 836 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	391 903	550 000
Autres dettes	547 264	1 066 241
TOTAL dettes diverses :	5 071 227	6 691 783
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	95 062	151 867
DETTES	5 686 224	7 137 695
Ecarts de conversion passif	304	23 398
TOTAL GÉNÉRAL	30 091 568	32 265 150

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	France		Export		Net (N)	Net (N-1)
					31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 978 981	15 120 611	17 099 593	17 937 142		
Production vendue de services		700 000	700 000	892 599		
Chiffres d'affaires nets	1 978 981	15 820 611	17 799 593	18 829 741		
Production stockée			50 875	(2 414 764)		
Production immobilisée			190 095	183 630		
Subventions d'exploitation			3 769 636	51 524		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			24 519	2 803 880		
Autres produits				61 200		
PRODUITS D'EXPLOITATION	21 834 718	21 834 718		19 515 210		
CHARGES EXTERNES			2 733			
Achats de marchandises [et droits de douane]			7 880 665	6 358 055		
Variation de stock de marchandises			(478 765)	538 603		
Achats de matières premières et autres approvisionnement			4 408 849	4 454 134		
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]						
Autres achats et charges externes			11 813 482	11 350 792		
TOTAL charges externes :			590 558	549 458		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 167 736	3 875 164		
CHARGES DE PERSONNEL			1 824 259	1 767 894		
Salaires et traitements			5 991 994	5 643 058		
Charges sociales			1 334 555	1 297 004		
TOTAL charges de personnel :			835 887	1 650 531		
DOTATIONS D'EXPLOITATION			455 297	320 461		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 625 739	3 267 996		
Dotations aux provisions sur actif circulant			822 670	1 453		
Dotations aux provisions pour risques et charges						
TOTAL dotations d'exploitation :			21 844 445	20 812 757		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
CHARGES D'EXPLOITATION						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 727)	(1 297 547)		

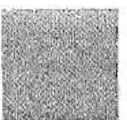
Compte de Résultat (Seconde Partie)

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
	(9 727)	(1 297 547)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	184 247	151 823
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	547 322	618 829
Autres intérêts et produits assimilés	100 693	254 894
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 404	81 934
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	857 667	1 107 480
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	555 765	980 184
Intérêts et charges assimilées	12 889	347 265
Différences négatives de change	154 255	180 606
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	722 909	1 508 056
	134 758	(400 575)
RÉSULTAT FINANCIER		
	125 031	(1 698 122)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 777	5 761
Produits exceptionnels sur opérations en capital	99 982	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 845	1 400
	127 605	7 161
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 250	94 115
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	67 469	43 635
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	96 719	13 159
	150 909	150 909
	30 886	(143 749)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(574 457)	(619 390)
TOTAL DES PRODUITS	22 819 990	20 629 851
TOTAL DES CHARGES	22 089 616	21 852 332
BÉNÉFICE OU PERTE	730 374	(1 222 481)

Annexe



NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**NOTE N° 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**ACTIVITE ET RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit en 2009 à hauteur de 17,8 M€, en baisse de 11% par rapport à l'exercice précédent (18,8 M€). La livraison de 14 machines MBE destinées aux centres de recherche (13 machines vendues au 31 décembre 2008) a partiellement compensé l'absence de vente de systèmes de production dans un contexte de crise économique affectant le secteur des semi-conducteurs ; en 2008, la Société avait vendu 3 systèmes de production. L'activité de ventes de composants et de services a fortement augmenté, portée par l'intégration de l'activité de VG Semicon acquise en septembre 2008. Enfin, les ventes de cellules et sources d'évaporation résistent à la crise grâce aux nouveaux marchés dont celui des cellules OLED.

Le total des produits d'exploitation s'établit à 21,8 M€ contre 19,5 M€ en 2008.

Par rapport à 2008, les charges d'exploitation augmentent de 4,8% passant de 20,8 M€ en 2008 à 21,8 M€ en 2009.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat d'exploitation est à l'équilibre contre une perte de -1,3 M€ en 2008.

Après prise en compte des éléments financiers et exceptionnels et de l'impôt sur les bénéfices (qui est en fait un produit en raison du dispositif de crédit d'impôt recherche dont bénéficie la société à hauteur de 0,6 M€ en 2009), le résultat net ressort à +0,7 M€ contre -1,2 M€ en 2008.

BILAN

L'actif immobilisé de Riber baisse de 11,3 M€ à fin 2008 à 10,1 M€ par l'effet d'amortissement des installations industrielles et un effort d'investissement limité sur l'exercice.

Les stocks et en-cours nets (6,1 M€) sont en augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2008 reflétant la politique de lancement anticipé en production de certaines machines avec pour effet un meilleur lissage de l'activité depuis mi 2009. Le montant des créances (6,7 M€) est en forte diminution par rapport à 2008 (11,4 M€) du fait d'un important effort de recouvrement de créances anciennes et d'une moindre concentration de la facturation sur la fin de l'exercice.

Le total des disponibilités (trésorerie) progresse fortement pour atteindre 6,5 M€ contre 4,1 M€ fin 2008.

Les capitaux propres progressent de 21,9 M€ en 2008 à 22,2 M€ à fin 2009 en raison du bénéfice de l'exercice tandis que les provisions pour risques et charges diminuent de 1,0 M€ pour s'établir à 1,2 M€ en lien avec le règlement de plusieurs litiges.

La société bénéficie de deux avances remboursables consenties par OSEO à hauteur de 0,9 M€ comme en 2008.

La société n'a plus de dette financière depuis le remboursement en juillet 2009 du solde d'un crédit adossé à une créance de carry back.

Les dettes diverses sont en baisse de 1,3 M€ pour atteindre 5,7 M€. Cette évolution reflète notamment la diminution de 0,9 M€ du poste fournisseurs.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La composition du Directoire de Riber a été modifiée en début d'année 2009, Monsieur Frédéric Goutard étant nommé membre du Directoire le 2 mars 2009 puis Président du Directoire le 1^{er} avril 2009 et Monsieur Olivier Handschumacher étant nommé Directeur Administratif et Financier et membre du Directoire le 16 avril 2009.

NOTE N° 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société RIBER S.A. ont été arrêtés par le Directoire en sa séance du 23 mars 2010 suivant les prescriptions du PCG 1999 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-05.

Les comptes annuels de Riber SA ont été établis dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présument de la continuité de l'exploitation.

La méthode des coûts historiques a été retenue pour l'établissement des comptes de bilan. Les méthodes comptables sont appliquées de façon permanente d'un exercice sur l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Constatation des produits

Les ventes de systèmes sont constatées lorsque la propriété et le risque sont transférés au client, généralement lors de la livraison ou lors de la réception du système par le client dans les locaux de Riber. Postérieurement à l'expédition, la société supporte des coûts d'installation et de garantie (durée de la garantie : 1 an à 2 ans). L'ensemble de ces coûts est provisionné respectivement en charges à payer et en provision pour risques et charges au moment de la constatation du chiffre d'affaires.

Lorsque les travaux d'installation sont complexes et que les coûts correspondants représentent une part significative des coûts nécessaires à la production du système, le chiffre d'affaire est comptabilisé lorsque l'installation du système est terminée.

2.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice. Une provision pour risques est constituée lorsqu'il est probable que des coûts de recherche engagés de façon ferme ne généreront pas d'avantages économiques futurs pour la société, et que le contrat correspondant sera déficitaire.

2.3 Immobilisations

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les Immobilisations incorporelles sont composées de logiciels, de brevets, de marques, et de fonds commerciaux. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les licences d'utilisation de logiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

En juin 2008, Riber a procédé à l'enregistrement d'un mail de fusion résultant de l'opération de transmission universelle du patrimoine de sa filiale ADDON. A compter de l'exercice 2009, le test de dépréciation de ce mail est réalisé au niveau de l'activité "cellules et sources" globale.

En septembre 2008, Riber a acquis le fonds commercial de VG Semicon auprès de la société britannique Oxford Instrument Plc. Un test de dépréciation de ce fonds commercial a également été réalisé au 31 décembre 2009. Ses résultats n'ont pas entraîné de dépréciation d'actif.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Une décomposition en composants est effectuée lorsque la nature des immobilisations concernées le justifie.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation prévue.

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Logiciel.....	1 à 5 ans	Linéaire
Bâtiments	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	Linéaire
	5 à 10 ans	Dégressif
Agencements et installations	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire/Dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

2.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité de ces titres est appréciée à

chaque clôture et une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité.

La provision sur titres en autodétention (actions propres et contrat de liquidité) est calculée à chaque clôture par différence entre la valeur comptable historique et la valeur de marché de ces titres correspondant au cours moyen constaté sur le dernier mois de la clôture.

2.4 Stocks

Les stocks des produits fabriqués, finis ou semis finis sont comptabilisés à leur prix de revient constitué par leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

La valeur brute des matières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires valorisée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et d'approvisionnements font l'objet d'une dépréciation tenant compte de leur valeur d'utilité déterminée notamment en fonction de leur consommation constatée. Cette provision est déterminée en fonction d'un taux de rotation représentant la consommation au cours des 12 derniers mois par rapport au stock de fin d'exercice.

Cette méthode est corrigée dans 2 cas :

- pour les composants entrant dans la fabrication de machine MBE 6000, la dépréciation sur ces articles en stock est ajustée pour tenir compte des perspectives de vente de l'année suivante, compte tenu de l'existence de 3 prospects avec lesquels la société entretient des relations commerciales régulières ;
- pour les articles dont le plan directeur industriel prévoit qu'ils feront l'objet de consommation dans l'année à venir, ces consommations sont également prises en compte pour le calcul du taux de rotation.

L'encours de production fait l'objet d'une dépréciation calculée au cas par cas en fonction des possibilités de vente de chaque élément.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées au cours de la date de transaction. Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées en appliquant les taux de change au 31 décembre 2009.

Lorsque la valeur d'une créance s'avère à la clôture de l'exercice, pour quelque raison que ce soit, dévalorisée, ou qu'un risque même partiel de non recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la perte probable.

2.6 Opérations en devises

Les créances et les dettes en devises sont enregistrées au cours historique si elles ne font pas l'objet d'une couverture de change. Elles sont converties au cours de clôture, la contrepartie de l'ajustement étant comptabilisée dans un compte d'écart de conversion actif ou passif. Une provision est constituée pour faire face au risque de perte de change.

Les créances et les dettes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont enregistrées au cours garantie par le contrat de couverture de change.

2.7 Titres de placement

La société investit ses excédents de trésorerie dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidité (SICAV). Ces titres sont valorisés au coût d'acquisition diminué, le cas échéant, d'une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

2.8 Instruments financiers

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, la société recourt à des contrats de couverture à terme en devises étrangères. Ces contrats sont conclus afin de gérer l'exposition aux fluctuations des devises et mis en place au moment de la prise de la commande sur la base des échéances de paiement prévues aux contrats.

2.9 Provisions pour risque et charges

La provision pour garantie est déterminée de la manière suivante : un coefficient correspondant aux coûts moyens de garantie des 2 dernières années rapportés au chiffre d'affaires ayant généré ces dépenses, est

appliqué au chiffre d'affaires sous garantie à la clôture de l'exercice.

Les autres provisions (litiges prud'homaux, risques clients) sont évaluées sur la base d'une analyse du risque auquel l'entreprise est exposée, dans le strict respect du principe de prudence. Cette analyse est partagée avec les avocats de la société dès lors qu'ils interviennent sur les dits litiges.

2.10 Indemnités de départ à la retraite

Les montants des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite figurent en engagements hors bilan.

Ces engagements ont été calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière	4,75%
taux d'actualisation des Indemnités pour Médailles du Travail	4,75%
taux de charges sociales	47,00%
taux d'inflation	NA
taux de revalorisation annuelle des salaires	1,50%
table de mortalité	TV2000
âge de départ en retraite (cadres et non cadres)	60 ans

NOTE N° 3 — NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations

Les nouvelles immobilisations de l'exercice sont essentiellement constituées de l'acquisition d'outillages et matériel informatique.

3.2 Biens acquis en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumulés	
Matériel de transport	33	3	21	12
Matériel informatique	12	3	9	3
Total	45	6	30	15

Postes du bilan	Engagements de crédit-bail (en milliers d'euros)					
	Redevances payées de l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Matériel de transport	6	41	3	0	0	3
Matériel informatique	4	13	0	0	0	0
Total	10	54	3	0	0	3

3.3 Immobilisations financières

Ce poste intègre notamment la créance, entièrement provisionnée, de Riber SA sur sa filiale américaine Riber INC ainsi que d'autres immobilisations financières comportant essentiellement les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société ODDO.

3.4 Stocks

(en milliers d'euros)	2009	2008
Stock de matières premières	8 762	8 213
Provision pour dépréciation	-5 692	-5 501
Total net produits finis	3 070	2 712
Stock d'en-cours de production	2 239	2 512
Provision pour dépréciation	-516	-911
Total net en-cours	1 723	1 601
Stock de produits intermédiaires et finis	2 857	2 603
Provision pour dépréciation	-1 514	-1 916
Total net produits intermédiaires et finis	1 343	686
Total stock brut	13 858	13 329
Total provisions	- 7 722	- 8 328
TOTAL STOCK NET	6 136	5 001

La société RIBER SA détient au 31 décembre 2009 un stock de métaux (tantale, molybdène) d'un montant de 2,8 millions d'euros (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ce stock a un caractère stratégique pour la production de Riber SA et ces matériaux sont inaltérables. Les perspectives de ventes des produits finis dans lesquels ces matériaux sont incorporés se sont de nouveau légèrement améliorées en 2009 et les prévisions de ventes de ces produits pour les exercices futurs ont été revues à la hausse. En conséquence, la provision constituée au 31 décembre 2009 sur ces métaux s'élève à 2.077 K€ contre 2.383 K€ au 31 décembre 2008 soit une diminution de 306 K€. Cette diminution constitue une part importante des reprises de provisions de l'exercice 2009. Elle se conjugue à un effort important d'assainissement du stock d'encours et à un ajustement à la baisse des dépréciations par application du principe de prise en compte des besoins inscrits au plan directeur industriel.

3.5 Clients

A l'ouverture de l'exercice, Riber détenait sur l'un de ses clients asiatiques une créance correspondant au solde du prix d'une machine vendue en 2006 et au prix d'une seconde machine vendue en 2007. Compte tenu des difficultés rencontrées avec ce client, cette créance (2,9 M€ au 31 décembre 2008) faisait l'objet d'une provision à hauteur de 1,1 M€. Suite au règlement à l'amiable du litige en juillet 2009, une partie de la créance a été recouvrée, justifiant la reprise des provisions constatées et la constatation d'une perte à hauteur d'une partie de la créance. In fine, l'opération a permis d'enregistrer un boni de 0,4 M€ sur l'exercice 2009.

Ces efforts de recouvrement ont également permis de recouvrer des créances douteuses sur 3 autres clients.

Parallèlement, Riber a constitué au cours de l'exercice 2009 une provision pour créance douteuse suite à un litige commercial.

3.6 Provisions pour risques et charges

Une provision d'un montant de 292 K€ avait été constituée sur les exercices antérieurs afin de couvrir les risques techniques sur une machine livrée au cours des exercices précédents. Un plan d'actions a été mené avec succès au cours de l'exercice 2009 justifiant la reprise de la provision.

3.7 Dettes financières

Le solde de l'emprunt souscrit en mai 2006 pour financer partiellement les travaux d'aménagement du site de Bezons a été remboursé durant l'exercice 2009 grâce au remboursement du solde d'une créance de carry-back intervenu sur la même période. Cette opération a donc été neutre sur la trésorerie de la société.

3.8 Emission de bons/options de souscription d'actions et suivi des bons/options antérieurs, attribution gratuite d'actions.

Les 100.000 options de souscription d'actions attribuées par le Directoire du 26 août 2002 à un prix d'exercice de 0,99 euros pouvaient être exercées par tranches d'un tiers par an depuis l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de leur attribution soit depuis le 26 août 2006 et ce jusqu'au 25 août 2009. 5 933 options ont

été exercées avant le 1^{er} janvier 2009 et 10 478 options ont été exercées jusqu'à la clôture du plan au cours de l'exercice 2009.

L'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces options est de 10 478 actions de valeur nominale 0,16 € soit 1 676 €.

Aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions n'a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2003.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2006, le Directoire de Riber SA a attribué le 21 décembre 2006 349 950 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires est devenue définitive à l'expiration d'un délai de deux ans, soit à compter du 22 décembre 2008. Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive soit jusqu'au 21 décembre 2010, période durant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver leurs actions.

Aucune nouvelle attribution gratuite d'actions n'a eu lieu au cours des exercices 2007 à 2009.

3.9 Rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été mis en place par le Directoire suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2002 confirmée depuis par les Assemblées Générales Mixtes successives et notamment celle du 14 mai 2009. Un rapport d'information décrivant ce programme de rachat d'actions a été présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Au 31 décembre 2009, la Société détient 231.202 actions propres figurant à l'actif du bilan au poste "Immobilisations financières" pour un montant brut de 309 180 euros. Sur la base de 1,41 euro par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2009 était de 325 995 €. Ces actions faisaient l'objet au 31 décembre 2009 d'une provision à hauteur de 7.270 €.

D'autre part, dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait au 31 décembre 2009 228.235 titres pour un montant brut de 317.517 €. Sur la base de 1,41 euro par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2009, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2009 était de 321.811 €. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2009 à 61.836€ et a été classée au bilan en actifs financiers.

3.10 Rémunération des organes d'administration et de surveillance

La société a versé la somme de 575 K€ aux membres de son directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Pour l'exercice 2008, cette rémunération s'élevait à 563 K€.

Les membres du conseil de surveillance ont perçu des jetons de présence pour l'exercice clos en 2009 à hauteur de 30 K€ alors qu'ils n'en avaient pas perçu au titre l'exercice 2008.

Il n'existe aucun accord prévoyant une indemnisation des dirigeants en cas de départ autre que l'application des dispositions légales.

3.11 Effectifs

L'effectif moyen de la société est le suivant :

	2009	2008
Ingénieurs et cadres	35	34
Agent de maîtrise	11	13
Employés et ouvriers	40	40
	<u>86</u>	<u>87</u>

Les charges de personnel se sont élevées à 5.991 K€ pour l'exercice 2009.

3.12 Formation des salariés

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) acquises par les salariés et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élevé à 6 040 heures.

3.13 Frais de Recherche et Développement

Les frais bruts courants engagés en matière de Recherche et Développement se sont élevés à 2,4 M€ en 2009.

Le programme IMEC s'est achevé au 31 décembre 2009 et plus aucun montant n'est provisionné à ce titre (785 K€ au 31 décembre 2008).

3.14 Résultat financier

Les opérations sur actions propres ont dégagé un gain financier net de 99 K€ sur l'exercice.

Le placement de la trésorerie a généré en 2009 des produits financiers pour un montant de 25 K€ et des intérêts ont été facturés à hauteur de 41 K€ à la filiale américaine de Riber au titre d'un prêt à long terme.

Le résultat de change est négatif de 51 K€.

La créance détenue par Riber SA sur sa filiale Riber Inc fait l'objet d'une provision à hauteur de 100% de la créance.

3.15 Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices s'établit comme suit :

K€	Résultat avant impôt	Impôt		Résultat net		
		Théorique	Compensé	Dû	théorique	réel
Résultat courant	1.225	-41		574	84	699
Résultat exceptionnel (hors participation)	31	-10		0	21	31
Résultat net (hors participation)	156	-51		574	105	730

La Société a utilisé l'intégralité de sa capacité de report en arrière des déficits et ne détient plus de créance de carry-back. Cette créance de carry-back avait été cédée à un établissement financier dans le cadre de la loi Dailly afin de garantir un emprunt de même montant et de même échéance.

3.16 Participations

Riber SA détient une filiale de distribution Riber Inc. implantée aux Etats-Unis. Cette filiale est détenue à 100%. Les capitaux propres de Riber Inc. sont négatifs à hauteur de -1 069 K€ au 31 décembre 2009. Le résultat réalisé en 2009 est un bénéfice de 61 K€.

NOTE N°4 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Outre les engagements en matière de retraites et de médailles du travail mentionnés précédemment, la société avait consenti au 31 décembre 2009, dans le cadre de 3 contrats de vente de machines, des cautions bancaires à hauteur de 290 K€.

NOTE N° 5 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Immobilisations

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	2 535 259		39 452
Autres immobilisations incorporelles	2 535 259		39 452
TOTAL immobilisations Incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 204 688		
Constructions sur sol propre	734 895		
Constructions sur sol d'autrui	5 638 284		10 361
Constructions installations générales	5 975 936		32 516
Installations techniques et outillage industriel	113 483		
Installations générales, agencements et divers	14 127		
Matériel de transport	575 830		27 265
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	15 257 243		70 142
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence	1 378 148		424 437
Autres participations			
Autres titres immobilisés	701 399		1 761 685
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	2 079 547		2 186 121
TOTAL GÉNÉRAL	19 872 050		2 295 716

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Révaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 574 712	
Autres immobilisations incorporelles			2 574 712	
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 204 688	
Constructions sur sol propre			734 895	
Constructions sur sol d'autrui			5 648 646	
Constructions installations générales	3 900		6 004 552	
Install. techn., matériel et out. industriels			113 483	
Inst. générales, agencements et divers			14 127	
Matériel de transport		141 580	461 515	
Mat. de bureau, informatique et mobili.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		145 480	15 181 906	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence			1 331 399	
Autres participations		471 186		
Autres titres immobilisés		1 736 839	726 245	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		2 208 024	2 057 644	
TOTAL GÉNÉRAL		2 353 504	19 874 262	

Amortissements

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	910 764	74 774		985 538
Autres immobilisations incorporelles	910 764	74 774		985 538
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
	910 764	74 774		985 538
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	87 269	36 745		124 014
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	790 593	349 740		1 140 333
Installations techn. et outillage industriel	4 751 222	825 702	2 539	5 574 385
Inst. générales, agencements et divers	89 920	11 497		101 417
Matériel de transport	14 127			14 127
Mat. de bureau, informatique et mobil.	497 435	35 876	141 360	391 951
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	6 230 565	1 259 560	143 899	7 346 227

TOTAL GÉNÉRAL	7 141 329	1 334 335	143 899	8 331 765
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	74 774			
Autres immobilisations incorporelles	74 774			
TOTAL Immobilisations incorporelles :	74 774			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	36 745			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	349 740			7 386
Installations techniques et outillage industriel	825 702			
Installations générales, agencements et divers	11 497			
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 876			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 259 560			7 386
Frais d'acquisition de titres de participations				

TOTAL GÉNÉRAL	1 334 335	7 386		
----------------------	------------------	--------------	--	--

Amortissements (suite)

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			2 845
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			2 845
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions Installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GENERAL **2 845**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	8 648		2 845	5 802
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	8 648		2 845	5 802

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	104 800 239 000 424 437	34 000 205 000 501 758	104 800 239 000 424 437	34 000 205 000 501 758
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 283 844	1 010 483	2 050 474	1 243 854

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	912 1 460 065 8 328 041 1 435 290 36 572	579 203 887 632 000	122 886 810 360 1 333 240	912 1 337 757 7 721 569 734 051 36 572
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	11 260 880	836 466	2 266 485	9 830 861
TOTAL GÉNÉRAL	13 553 372	1 846 950	4 319 804	11 080 517

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Edition du 29/04/10

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
VENTES SYSTEMES	11 041 437
VENTES COMPOSANTS, CELLULES & SOURCES	4 339 489
VENTES S.A.V.	2 418 667
TOTAL	17 799 593

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	1 978 982
EUROPE	6 792 128
EXPORT -AUTRES	9 028 483
TOTAL	17 799 593

État des Échéances des Créances et Dettes

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1 330 487		1 330 487
Prêts	726 245	726 245	
Autres immobilisations financières	2 056 732	726 245	1 330 487
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	858 790	858 790	
Autres créances clients	4 730 938	4 730 938	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	5 599	5 599	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 097 876	1 097 876	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	117 406	117 406	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	619 677	619 677	
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 914	4 914	
TOTAL de l'actif circulant :	7 435 200	7 435 200	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	79 521	79 521	
TOTAL GÉNÉRAL	9 571 453	8 240 966	1 330 487

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :	2 029	2 029		
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 387 527	2 387 527		
Fournisseurs et comptes rattachés	694 118	694 118		
Personnel et comptes rattachés	659 011	659 011		
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	6	6		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	391 398	391 398		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	391 903	391 903		
Groupe et associés				
Autres dettes	547 264	547 264		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	95 062	95 062		
TOTAL GÉNÉRAL	5 168 318	5 168 318		

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
REMBOURSEMENT ASSURANCES	11 580	771000+772000
REMISE 2008 AIR FRANCE	4 767	771000
SOLDE AFFAIRE IQE ex ADDON	8 430	772000
DEPOLLUTION RUEIL	83 031	778800
ANNULATION COMMISSIONS DSC	16 581	778800

TOTAL	124 389	
--------------	----------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES	29 250	671200
DEPOLLUTION RUEIL	39 396	678800
LITIGES PRUDHOMMAUX	25 441	678800
LITIGES FOURNISSEURS	1 271	678800

TOTAL	95 358	
--------------	---------------	--

Charges à Payer

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Edition du 29/04/10

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 271 552
Dettes fiscales et sociales	1 358 924
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 029
Disponibilités, charges à payer	547 264
Autres dettes	

TOTAL

3 179 770

Produits à Recevoir

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	619 677
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

TOTAL

619 677

Charges et Produits Constatés d'Avance

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	57 085	95 062
Charges ou produits financiers	22 436	
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	79 521	95 062

Composition du Capital Social

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	19310453	0,16
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	10478	0,16
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	19320931	0,16

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		912	
Créances rattachées à des participations		1 330 487	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		1 150 710	
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Effectif Moyen

RIBER

Période du 01/01/09 au 31/12/09
Edition du 29/04/10

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	35	0
Agents de maîtrise et techniciens	11	0
Employés	40	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	86	

RIBER SA
Exercice 2009

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Capital En devise (\$)	Capital En euros	Capitaux propres autres que capital (€)	QP du capital détenu	VB des titres détenus (€)	VN des titres détenus (€)	Prêts et Avances consentis par Riber SA (€)	Montant des cautions et avals donnés par Riber SA (€)	CA de l'exercice (€)	Résultat de l'exercice (€)	Dividendes encaissés par Riber SA (€)
Part. > 50 % du capital											
Riber Inc	1 000	694	-1 070 177	100 %	912	0	1 330 487	0	2 125 486	61 204	0
Part. < 50 % du capital											
N/A											

L'avance consentie à Riber Inc a fait l'objet d'une dépréciation suite à sa situation nette négative au 31 décembre 2009.

RIBER S.A
Société anonyme au capital de 3.091.348,96€
Siège social : 31, Rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 Mai 2010

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
Exercices 2009 et 2008

	Mazars		Boissière Expertise Audit	
	2009	2008	2009	2008
En euros				
Commissariat aux comptes, certification des comptes sociaux et consolidés	82 738	62 900	56 628	43 785
Autres missions				
TOTAL	82 738	62 900	56 628	43 785

RIBER ADDON VG SEMICON

Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Bezons

Le 27 avril 2010

Frédéricick Goutard
Président du Directoire

**INFORMATION RELATIVE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2010**

RIBE R.S.A
Société anonyme au capital de EUR 3.091.348,96C
Siège social : 31, Rue Casimir Perler
95873 Bezons Cedex
343 006 151 R.C.S. Pontoise

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2010
(Article L 225-68 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, et aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de votre Directoire pendant l'exercice écoulé.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux comptes.

Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que le rapport de gestion du Directoire, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, nous ont été communiqués par le Directoire dans le délai prescrit par la loi.

Après examen de ce rapport et de ces comptes, nous vous indiquons que nous n'avons pas observation particulière à formuler et nous recommandons l'adoption des projets de résolutions relatives aux comptes en question qui vous sont proposées.

Nous avons également procédé à l'examen de la partie consacrée à la gestion du Groupe dans le rapport du Directoire et aux comptes consolidés du Groupe. Nous vous indiquons que nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations qui vous y sont données.

Par suite, nous avons également examiné les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Mixte, et nous les approuvons.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Le Conseil de surveillance

RIBER
Société anonyme au capital de EUR 3.091.348,96
Siège social : 31, Rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 MAI 2010**

Sur la composition du Conseil de surveillance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport, joint au rapport de gestion et au rapport sur le groupe établis par le Directoire au titre de l'exercice 2009, a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil de Surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, vous est présenté conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7, du Code de Commerce.

L'objectif de ce rapport, tel qu'il ressort de l'exposé des motifs de l'article de la loi de sécurité financière y afférent, est de permettre à ses lecteurs de connaître le processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers.

Le présent rapport ne contient pas d'évaluation desdits processus et méthodes de travail du Conseil de Surveillance dont il rend compte.

Le présent rapport a été établi sans appui sur le guide de mise œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Position de l'AMF du 9 janvier 2008).

Les commissaires aux comptes vous présenteront par ailleurs, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne présentées ci-après et relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Le Président du Conseil de Surveillance

1. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Riber est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance. Cette structure à Directoire et Conseil de Surveillance a été adoptée par une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 juillet 1997. Antérieurement à cette date, la société était dirigée par un Conseil d'Administration.

1.1. Gouvernement d'entreprise

La société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées » résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées (le "Code AFEP-MEDEF").

Cependant, compte-tenu de la dimension de la Société, celle-ci n'a pas jugé pertinent d'établir un comité de sélection ou des nominations (article 15 du Code AFEP-MEDEF).

Par ailleurs, comme y invite le Code AFEP-MEDEF, le critère indicatif du Code AFEP-MEDEF selon lequel un administrateur en poste depuis plus de 12 ans ne serait plus indépendant a été évalué par le Conseil de Surveillance et n'a pas été jugé pertinent en l'espèce; en effet, le Conseil de Surveillance a statué que M. Spitz présente toutes les garanties d'indépendance bien qu'il soit membre du conseil de surveillance depuis le 16 juillet 1997 et doit donc être considéré comme indépendant.

En conséquence, la composition du conseil de surveillance est conforme aux prescriptions du Code AFEP-MEDF. Pour autant, la Société est soucieuse de renforcer l'indépendance du conseil de surveillance et propose la nomination d'un nouveau membre indépendant à la prochaine assemblée.

Enfin, la composition du comité d'audit, à défaut de candidats remplissant les conditions requises, ne satisfait pas à l'article 14.1 du Code AFEP-MEDEF, lequel prescrit que ce comité doit comporter au moins deux tiers de membres indépendants.

1.2. Le Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, aux termes des statuts, le Directoire ne peut souscrire de contrat d'emprunt pour des montants supérieurs à €150.000 et procéder à l'acquisition ou la cession d'actifs de plus de €150.000, sans l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Aux termes des statuts de Riber, le Directoire doit comprendre entre deux et cinq membres ; au cours de l'exercice 2009, il en comprenait quatre. Les membres du Directoire sont nommés pour des mandats de six ans renouvelables. Les réunions du Directoire, qui ont lieu au moins une fois par trimestre, sont convoquées par son Président ou la moitié au moins de ses membres.

Le Directoire, au cours de l'exercice 2009, s'est réuni 5 fois, et le taux de présence a été de 90%.

Les informations, prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce, concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion établi par le Directoire.

1.3. Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre. Le Directoire lui présente au moins une fois par trimestre un rapport sur la marche des affaires sociales.

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil de surveillance est composé de 3 à 18 membres ; il en comprenait 3 à la fin de l'exercice 2009 :

- Monsieur Noël Goutard, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Erich Spitz, Vice-président,
- Monsieur Bernard Raboutet.

Le Conseil de surveillance se réunit pour l'examen des comptes trimestriels de Riber SA, des comptes semestriels et annuels de Riber Groupe ainsi que d'autres points.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et le taux de présence de ses membres a été de 73%.

Au 31 décembre 2009, la composition du Conseil de surveillance est conforme aux recommandations énoncées dans le code de gouvernement d'entreprise AFEF/MEDEF en matière d'indépendance de ses membres.

En outre, le conseil de surveillance sera renforcé par la nomination prochaine d'un nouveau membre indépendant.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action de fonction. Le Conseil de surveillance ne comprend pas de membres élus par les salariés.

1.4. Les comités constitués dans le cadre du gouvernement de l'entreprise

Le Conseil de surveillance du 28 mars 2002 a procédé à la création d'un Comité d'Audit et d'un comité des rémunérations.

Les Comités se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Les Comités rendent compte de leurs travaux au Conseil de surveillance sous forme d'émission d'avis.

Chaque comité dispose d'un règlement interne spécifique précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ces comités comprennent des membres du Conseil de surveillance.

Dans le cadre de ses responsabilités, le Comité d'Audit doit notamment procéder à l'examen des documents comptables et financiers et intervenir dans les procédures de contrôle tant externe qu'interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois en 2009. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes annuels 2008 et des comptes semestriels 2009. Il a également examiné les prévisions de trésorerie, ainsi que la situation de l'entreprise au regard des exigences de la loi de Sécurité Financière.

Le Comité des rémunérations a pour principales missions de proposer au Conseil de surveillance la rémunération des membres du Directoire, examiner les rémunérations des principaux dirigeants de la Société et de sa filiale ainsi qu'examiner tous projets d'augmentation de capital réservée aux salariés et plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2009, le taux de présence de ses membres a été de 100%. Il a procédé à un examen de la rémunération des cadres dirigeants ainsi qu'une revue des projets d'augmentation de capital réservée aux salariés, plans de souscription ou de rachat d'actions.

1.5. L'Assemblée Générale des Actionnaires

Conformément à la loi et aux statuts, l'assemblée générale permet la représentation et l'expression des actionnaires. Elle constitue un lieu de décision où les organes de direction rendent compte de l'activité de l'entreprise ainsi que du fonctionnement du Conseil de surveillance et des comités spécialisés (audit, rémunérations, ...) mais aussi l'occasion d'un dialogue avec les actionnaires.

Il n'existe pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à

l'assemblée générale. En effet, les statuts prévoient que les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le scrutin secret a lieu lorsqu'il est demandé par des actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres.

Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code Civil peuvent voter par correspondance ou être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré, au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, de fournir la liste des actionnaires non résidents qu'il représente ou dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts, ne peut être pris en compte.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Afin de faciliter la participation des actionnaires aux Assemblées, et conformément aux recommandations de l'AMF, la Société publie sur son site internet l'ensemble de la documentation d'assemblée.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

Le contrôle interne est un processus mis en place par le Directoire, l'encadrement et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Optimisation des performances
- Protection des ressources et des actifs
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur
- Application des instructions et des orientations fixées par le Directoire
- Gestion des risques

2.1. Organisation générale du contrôle interne

Les organes officiels de gouvernement de l'entreprise sont décrits dans la 1ère partie de ce rapport. Leur rôle respectif dans la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques est le suivant :

Le Directoire : le Directoire est responsable de l'établissement des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner ou en contrôler l'application. Il revêt et arrête les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'ensemble des documents d'information financière puis les présente au Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance : Il s'assure que le Directoire a bien mis en œuvre toutes les procédures nécessaires afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus : amélioration des performances, protection des ressources et des actifs, fiabilité des informations financières, respect des lois et réglementations. Le Conseil de surveillance vérifie et contrôle les comptes annuels établis par le Directoire.

Le Comité d'audit : Il a notamment pour mission d'examiner les comptes avant leur présentation au Conseil de Surveillance, notamment les évaluations et les choix comptables retenus, d'évaluer la qualité du contrôle interne, de veiller à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires. Il émet un avis sur les comptes annuels à destination du Conseil de surveillance préalablement à leur approbation par celui-ci. Les Commissaires aux Comptes sont invités et participent généralement aux Comités d'audit.

Le Comité des rémunérations : La mission de ce comité est de soumettre au Conseil de surveillance des propositions sur la rémunération des membres du Directoire, d'examiner les rémunérations des principaux dirigeants, et d'examiner les projets d'intéressement des salariés au capital de l'entreprise .

D'autres acteurs internes ont un rôle important dans la définition et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Ce sont :

Le Comité stratégique : composé de membres du Conseil de surveillance, ce comité se réunit une fois par mois avec le Président du Directoire et le membre du directoire en charge de la Direction financière afin d'examiner les résultats du Groupe, exprimer son avis sur les principales orientations stratégiques et suivre l'avancement des projets les plus significatifs.

Les Services Qualité et Informatique : Le service qualité est en charge de la mise en œuvre de la certification ISO 9001 et à ce titre il valide les procédures définies par les services opérationnels.

Le service informatique a en charge la mise en œuvre des procédures de sécurité des données ainsi que la gestion des droits d'accès aux données.

Le Service Administratif et Financier : il a la charge de s'assurer que les procédures en amont de l'enregistrement comptable des opérations ont bien été respectées. Il met en œuvre les procédures permanentes ainsi que les contrôles à posteriori permettant de s'assurer de la fiabilité des informations financières.

2.2. Les principaux supports du contrôle interne

Le programme ISO 9001

Dès juillet 1999, l'entreprise a entamé la mise en place d'une organisation de travail en conformité avec les dispositions décrites dans la norme ISO 9001 version 2000.

Les objectifs actuels se sont centrés vers la mise en place du système de gestion documentaire informatisé basé sur la formalisation de l'ensemble des processus, procédures et formulaires et de leur mise à disposition pour l'ensemble des collaborateurs sur le site intranet.

La sécurité informatique

Le système d'information, basé sur une architecture client serveur, est organisé sur le principe de la centralisation des données pertinentes sur un ensemble de serveurs, les postes client étant considérés comme "passifs".

En termes de sécurité des données, la mise en place depuis l'origine d'une procédure de sauvegarde journalière sur bande de l'ensemble des données garantit leur conservation ainsi que leur restitution en cas d'incident de toute nature.

La gestion des droits d'accès (lecture, écriture) aux données est gérée de façon centralisée dans le service Qualité-Informatique de gestion.

Les outils d'élaboration de l'information financière et comptable

- **Le système informatique :**

Les livres comptables de Ribier SA et de Ribier Inc sont tenus à partir de logiciels de comptabilité standards. Le logiciel utilisé par Ribier SA est un logiciel de comptabilité générale, auxiliaire et analytique complet. Les données concernant les ventes et les achats sont générées par une interface avec le système de gestion de production et de gestion commerciale MAPICS.

Riber SA utilise en complément d'autres logiciels financiers entièrement compatibles entre eux.

La structure du groupe Ribier, lequel est constitué de 2 sociétés, n'entraîne pas de complexité dans

l'établissement des comptes consolidés.

- **Les référentiels comptables :**

Les comptes annuels de Ribier SA sont élaborés en conformité avec les référentiels ci-dessous : code du commerce, Plan comptable général, règlements du CRC, recommandations du CNC, Règlement général, instructions et recommandations de l'AMF.

Les comptes consolidés de Ribier Groupe au titre de l'exercice 2009 ont été établis en conformité avec les normes IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

- **L'audit et le contrôle**

Ribier ne dispose pas d'un service dédié exclusivement au contrôle et à l'audit interne.

- **Les procédures d'élaboration de l'information financière**

Les états financiers sont préparés afin de présenter régulièrement et le plus sincèrement possible la situation financière et le résultat de Ribier SA et du Groupe Ribier. Ces comptes sont établis dans le respect des principes de permanence des méthodes et de prudence, en présupposant de la continuité de l'exploitation.

La fiabilité des données contenues dans les états financiers est garantie à la fois par les procédures internes appliquées dans le traitement de l'information comptable au quotidien mais également par des travaux spécifiques de contrôle mis en œuvre a posteriori sur les données issues des traitements quotidiens.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de la part des commissaires aux comptes d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin de chaque exercice.

Une démarche est engagée par la société afin d'actualiser et de renforcer les procédures de gestion des risques. Dans ce cadre, celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière seront revues. Cette démarche permettra également de mieux évaluer l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne.

2.3. Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de Ribier Inc.

Afin de s'assurer de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de son activité ainsi que du bon établissement des comptes consolidés, Ribier a mis en place au sein de sa filiale américaine Ribier Inc. les mesures suivantes :

- le responsable administratif de Ribier Inc. prend ses instructions auprès de la direction administrative et financière de Ribier à laquelle il rend régulièrement compte de ses activités ;
- les principaux dirigeants de Ribier se rendent régulièrement sur le site de Ribier Inc. afin notamment d'opérer un suivi de l'activité et une revue des comptes ;
- Ribier Inc. communique mensuellement ses comptes à Ribier ;
- la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie sont effectués par un expert-comptable directement instruit par Ribier ;
- des procédures, incluant notamment des délégations de pouvoirs, ont été établies tant entre Ribier et Ribier Inc. qu'au sein même de Ribier Inc. afin de superviser, contrôler et encadrer l'engagement des dépenses, des frais de mission ou la gestion des comptes bancaires notamment.

3. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

3.1. Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être rémunérés par l'allocation de jetons de présence dont le montant global est fixé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance est déterminée librement par le Conseil de surveillance en fonction de leur présence, de leurs responsabilités et du temps consacré à leurs fonctions.

Les membres du Conseil de surveillance n'ont bénéficié d'aucune autre forme de rémunération ou avantages au cours de l'exercice 2009.

3.2. Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de surveillance détermine les éléments de rémunération des membres du Directoire après avis du Comité des rémunérations. Les membres du Directoire en fonction au 31 décembre 2009 ont perçu, au titre de leurs contrats de travail, une rémunération variable basée sur la réalisation d'objectifs chiffrés comme le niveau de prise de commandes, le chiffre d'affaires, le résultat net, l'évolution des stocks et de la trésorerie.

Au 31 décembre 2009, à l'exception de Monsieur Michel Picault, aucun membre du Directoire n'avait reçu de rémunération au titre de son mandat social.

Les membres du Directoire ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique autre que le régime légal de retraite des cadres.

RIBER SA

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil de surveillance de la société RIBER
Exercice clos le 31 décembre 2009

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

RIBER SA

Siège Social : 31 rue Casimir Perrier- 95873 Bezons

Société Anonyme au capital de 3.091.348,96 €

N° Siren : 343 006 151

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil de surveillance de la société RIBER SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

BOISSIERE EXPERTISE AUDIT

MAZARS

RIBER

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société RIBER SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RIBER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance] un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

RIBER

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**BOISSIERE
EXPERTISE AUDIT**

Jean-Luc Cohen

MAZARS

Manuela Baudoin-Revert

RIBER S.A
Société anonyme au capital de 3.091.348,96€
Siège social : 31, rue Casimir Périer
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2010

LISTE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
POUR L'EXERCICE S'ETENDANT DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009
(Renseignements établis conformément à l'article R. 225-83, 1° du Code de commerce)

I – Membres du Directoire

Du 1er janvier au 6 février 2009

Monsieur Jean-Pierre Régner (**Président**)
Monsieur Pierre Bouchaib
Madame Laurence Marchetti
Monsieur Michel Picault

Du 7 février au 1er mars 2009

Monsieur Jean-Pierre Régner (**Président**)
Monsieur Pierre Bouchaib
Monsieur Michel Picault

Du 2 mars 2009 au 31 mars 2009

Monsieur Jean-Pierre Régner (**Président**)
Monsieur Pierre Bouchaib
Monsieur Michel Picault
Monsieur Frédéric Goutard

Du 1^{er} avril 2009 au 15 avril 2009

Monsieur Frédéric Goutard (**Président**)
Monsieur Pierre Bouchaib
Monsieur Michel Picault

Du 16 avril 2009 au 31 décembre 2009

Monsieur Frédéric Goutard (**Président**)

Monsieur Pierre Bouchaib

Monsieur Michel Picault

Monsieur Olivier Handschumacher

II – Membres du Conseil de surveillance

Monsieur Noël Goutard ¹ (**Président**)

Monsieur Erich Spitz ¹ (**Vice-Président**)

Monsieur Bernard Raboutet ²

Monsieur Joël Monnier ³

Les sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de RTBER en fonction exercent d'autres fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance sont indiquées dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 27 Mai 2010.

¹ *Membres du Conseil de surveillance dont le renouvellement a été entériné lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2009.*

² *Membre du Conseil de surveillance dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010.*

³ *Membre du Conseil de surveillance dont le mandat a expiré à la date de l'assemblée du 27 mai 2009.*

Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement ou la nomination sont proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2010

Chers Actionnaires,

Vous trouverez ci-après les renseignements relatifs aux membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques, dont nous vous proposons de renouveler le mandat. Ces renseignements, sont prévus par l'article R. 225-83, 5° du Code de commerce. Nous vous rappelons que Monsieur Bernard Raboutet a été nommé membre du Conseil de surveillance de Riber pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007.

Bernard Raboutet, âgé de 67 ans, ancien Président Directeur Général et Créateur de Raboutet SA en 1972.

Toutes précisions quant aux mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil de surveillance de Riber dans d'autres sociétés figurent dans le rapport du Directoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Vous trouverez ci-après les renseignements relatifs aux membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques, dont nous vous proposons de renouveler le mandat. Ces renseignements, sont prévus par l'article 135, 5° du décret du 23 Mars 1967.

Jacques Noels, âgé de 70 ans.

Ingénieur de l'ENSAM, il débute sa carrière en tant qu'ingénieur de fabrication chez Texas Instrument ltd. Après avoir géré différentes filiales du groupe, il en devient Directeur de la Division Européenne des produits industriels puis Président Directeur Général de la filiale française de 1977 à 1982. Il intègre la société Thomson en 1982 puis dirige les filiales Thomson-Composants, Thomson Semi-conducteurs et Thomson Components Moste Corporation entre 1983 et 1987. En 1988, Il est promu Directeur Attaché à la Présidence de Thomson SA. Par la suite, il occupe de hautes directions au sein des sociétés Nokia électronique grand public de 1988 à 1992, Zenith Data Systems en 1993 et Compagnie des machines Bull en 1994.

Fort de ces expériences, il fonde en 1998 Project Plus International, société de consulting, et en 2004 Crocus Technology, société de semi-conducteur MRAM. Depuis 2005, il est Président du directoire de Nemoptic, spécialisée dans les écrans LCD.

Il est par ailleurs Président d'honneur du Syndicat des industries de tubes électroniques et semi-conducteurs et membre du bureau exécutif des programmes Jossi et Modeda



Le Directoire

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
RÉGLEMENTÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Boissière Expertise Audir
57, rue Boissière
75116 Paris

Riber
S.A. au capital de € 3 091 348,96
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Mazars
Evalets - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLÉMENTS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Riber S.A.
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles ou ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Monsieur Frédéric Goutard

Rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur Général conclu le 2 mars 2009.

Le conseil de surveillance du 2 mars 2009 a fixé le montant de la rémunération de Monsieur Frédéric Goutard au titre de ses fonctions de Directeur Général comme suit :

- ✓ rémunération forfaitaire annuelle fixe de € 130 000 bruts,
- ✓ prime variable d'un montant maximum brut de 30 % de sa rémunération fixe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le total des rémunérations versées s'est élevé à la somme de € 105 102.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Avec la société Riber Inc.

1.1. La société Riber Inc. bénéficie d'un plafond d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie que votre direction est autorisé à donner à hauteur de huit millions d'euros sur présentation d'une lettre de crédit justificative. Cette autorisation est restée sans effet sur l'exercice 2009.

1.2. Dans le cadre de la convention d'assistance passée avec la société Riber Inc, votre société n'a perçu aucune redevance au titre de l'exercice 2009. Le montant de la redevance est égal à 75 % du résultat avant impôt de la société Riber Inc. avec un maximum de USD 200 000.

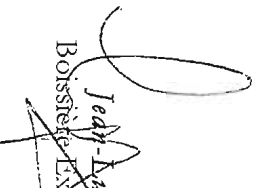
2 - Avec Monsieur Michel Picault

Rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur des produits, procédés et systèmes.

Cette rémunération est composée d'une partie fixe annuelle de € 195 200 à laquelle s'ajoute une part variable s'élevant au maximum à 40 % de son salaire. Au cours de l'exercice 2009, le total des rémunérations versées s'est élevé à la somme de € 195 200

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes


Jody-Dur Cohen
Boisster, Expertise Audit


Mameela Bandoon-Revert
Nazars

RIBER
Société anonyme au capital de 3.091.348,96€
Siège social : 31, rue Casimir Perrier
95 8735 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

RAPPORTS SPECIAUX DU DIRECTOIRE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
PRESENTEES A L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 MAI 2010

Mesdames, Messieurs,

Les présents rapports vous sont présentés dans le cadre dispositions :

- de l'article L.225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription et d'achat d'actions, et
- de l'article L.225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions gratuites d'actions.

I - RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte de RIBER du 19 juin 2008 aucune nouvelle autorisation d'octroyer de telles options à des membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales et/ou des mandataires sociaux désignés par la loi n'a été donnée au Directoire.

Aucune option de souscription d'action ni aucune option d'achat d'action n'a donc été consentie au cours de l'exercice 2008.

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableaux, les informations prescrites par l'article L.225-184 du Code de Commerce concernant les attributions antérieures.

1. Informations générales sur les plans d'options de souscription d'actions des années antérieures

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONN ATRIBUEES DURANT L'EXERCICE 2001 :	
	Plan n°1
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution d'options	13 juin 2001
Date du Directoire ayant procédé à l'attribution d'options	19 octobre 2001
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	300.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux de la société	212.600
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20 octobre 2005
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19 octobre 2008
Prix d'exercice des options de souscription d'actions (nominal et prime d'émission)	3,08 Euros
Modalités d'exercice des options de souscription d'actions	<p>Chaque titulaire des options pouvait exercer ses options par tranche de 1/3 pendant quatre ans, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la première tranche, à compter du 20 octobre 2005; - pour la seconde tranche, à compter du 20 octobre 2006 ; - pour la troisième tranche, à compter du 20 octobre 2007. <p>Chaque tranche pouvait être exercée par son titulaire en tout ou partie.</p> <p>Les options non exercées immédiatement au titre d'une tranche, pouvaient être exercées par la suite.</p> <p>En tout état de cause, les options sont devenues caduques de plein droit et ne peuvent plus être exercées depuis le 20 octobre 2008.</p>
Options exercées	Aucune option n'a été exercée sur ce plan
Options annulées	Aucune option n'a été annulée sur ce plan

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONN ATRIBUEES DURANT L'EXERCICE 2002 :	
Plan n°2	
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution d'options	13 juin 2002
Date du Directoire ayant procédé à l'attribution d'options	26 août 2002
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	100.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux de la société	49.014
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	26 août 2006
Date d'expiration des options de souscription d'actions	26 août 2009
Prix d'exercice des options de souscription d'actions (nominal et prime d'émission)	0,99 Euros
Modalités d'exercice des options de souscription d'actions	<p>Chaque titulaire des options pouvait exercer ses options par tranche de 1/3 pendant trois ans, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la première tranche, à compter du 26 août 2006 ; - pour la seconde tranche, à compter du 26 août 2007 ; - pour la troisième tranche, à compter du 26 août 2008. <p>Chaque tranche pouvait être exercée par son titulaire en tout ou partie.</p> <p>Les options non exercées immédiatement au titre d'une tranche, pouvaient être exercées par la suite.</p> <p>En tout état de cause, les options sont caduques de plein droit et ne peuvent plus être exercées depuis le 27 août 2009.</p>
Options exercées	16.411 options ont été exercées sur la durée de ce plan dont 10.478 sur l'exercice 2009
Options annulées	Aucune option n'a été annulée sur ce plan

2. Informations détaillées sur les options de souscription d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE 2001				
Options de souscription d'actions attribuées à chacun des mandataires sociaux par Riber, à raison des mandats et fonctions exercées chez Riber¹				
	Nombre	Dates d'échéance	Prix	N° du plan
Michel Picault	200.000	20 octobre 2008	3,08 Euros	N°1
Agnès Gobeau ²	4.200	20 octobre 2008	3,08 Euros	N°1
Michaël Levy ³	4.200	20 octobre 2008	3,08 Euros	N°1
Catherine Chaix	4.200	20 octobre 2008	3,08 Euros	N°1
Options de souscription d'actions exercées par les mandataires sociaux de Riber				
	Nombre d'options exercées		Prix total versé	N° du plan
Michel Picault	0		200.000	N°1
Agnès Gobeau	0		4.200	N°1
Catherine Chaix	0		4.200	N°1
Options de souscription d'actions attribuées aux dix salariés de la société non mandataires par Riber⁴, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :				
	Nombre total d'options consenties	Dates d'échéance	Prix	N° du plan
	26.700	20 octobre 2008	3,08 Euros	N°1
Options de souscription d'actions exercées par chacun des dix salariés de la Société dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé			Prix total versé	
	Nombre d'options exercées		Prix total versé	
	0		0	

¹ Aucune option n'a été consenties aux mandataires sociaux de Riber, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez Riber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

² Madame Agnès Gobeau a quitté la société mais elle a bénéficié d'un maintien exceptionnel de ses droits.

³ Monsieur Michaël Levy ayant quitté la société Riber, ses options sont devenues caduques de plein droit.

⁴ Aucune option n'a été consentie aux salariés de Riber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE 2002

Options de souscription d'actions attribuées à des mandataires sociaux par Ribber, à raison des mandats et fonctions exercées chez Ribber⁵				
	Nombre	Dates d'échéance	Prix unitaire	N° du plan
Michaël Levy ⁶	31.966	26 août 2009	0,99 Euros	N°2
Agnès Gobeau ⁷	17.048	26 août 2009	0,99 Euros	N°2
Options de souscription d'actions exercées par les mandataires sociaux de Ribber				
	Nombre d'options exercées	Prix total versé	Solde	N° du plan
Agnès Gobeau	0	0	0	N°2
Options de souscription d'actions attribuées aux dix salariés de la société non mandataires sociaux par Ribber⁸, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :				
	Nombre total d'options consenties	Dates d'échéance	Prix	N° du plan
Nombre total d'options attribuées aux salariés sus-visés	43.366	26 août 2009	0,99 Euros	N°2
Options de souscription d'actions exercées par chacun des dix salariés de la Société dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé				
	Nombre d'options exercées	Prix total versé		
Rino Contini	12.786	12.658,14 Euros		
Mehdi Chaabane	1.500	1.485,00 Euro		
Gilles Menetrier	1.428	1.413,72 Euros		
M. Papin	540	534,60 Euros		
Laure Doré	157	155 ,43 Euros		

3. Mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, 10.478 options ont été exercées générant une augmentation de capital de 1.676,48€. Les actions nouvelles souscrites par exercice des options ont été intégralement libérées du nominal et de la prime d'émission, soit une somme totale de 10.373,22 € versée dans la caisse sociale.

⁵ Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux de Ribber, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez Ribber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

⁶ Monsieur Michaël Levy ayant quitté la société Ribber, ses options sont devenues caduques de plein droit.

⁷ Madame Agnès Gobeau a quitté la société mais elle a bénéficié d'un maintien exceptionnel de ses droits.

⁸ Aucune option n'a été consentie aux salariés de Ribber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

II - RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte de la société du 15 juin 2007, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés de la Société et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, et dans la limite de 0,55% du montant du capital social au jour de l'autorisation de l'assemblée, soit 104.377 actions.

Le Directoire n'a pas fait usage de cette autorisation et aucune attribution gratuite d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableaux, les informations prescrites par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce concernant les attributions antérieures.

1. Informations générales sur le plan d'attribution gratuite d'actions 2006

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS 2006		Plan n°1
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution gratuite d'actions	15 juin 2006	
Date du Directoire ayant procédé à l'attribution gratuite	21 décembre 2006	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	349.950	
<u>Dont</u> : nombre d'actions attribuées gratuitement à des mandataires sociaux de la société	219.800	
Conditions d'attribution définitive	<ul style="list-style-type: none"> - avoir retourné paraphé et signé le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions dans les 30 jours de la notification faite par le Directoire ; - être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel contrat de travail ou un tel mandat social par la retraite ou par l'invalidité permanente et définitive ; - avoir signé avant l'expiration de la période d'acquisition une convention de blocage de compte d'instruments financiers avec le tiers désigné par la Société afin d'éviter tout transfert des actions attribuées pendant la période de conservation. 	
Date d'attribution définitive	20 décembre 2008 à minuit	
Date d'expiration du délai de conservation	20 décembre 2010 à minuit	
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement au jour de leur attribution par le Directoire ⁹	2,05 €	

L'attribution définitive des actions au titre de ce plan est intervenue le 20 décembre 2008 et a porté sur 332.500 actions sur un maximum possible de 349.950.

⁹ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action Riber le jour de la réunion du Directoire ayant procédé à l'attribution gratuite des actions.

2. Informations détaillées sur le plan d'attribution gratuite d'actions 2006

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONN 2006		
Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux par Ribber, à raison des mandats et fonctions exercées chez Ribber ¹⁰		
	Nombre	Valeur
Michel Picault	200.000	410.000 Euros
Catherine Chaix ¹	9.900	20.295 Euros
Laurence Marchetti	9.900	20.295 Euros
Actions attribuées gratuitement aux dix salariés de la société non mandataires par Ribber¹¹, dont le nombre est le plus élevé :		
	Nombre	Valeur
Rino Contini	9.900	20.295 Euros
Jean-Pierre Ganier	9.900	20.295 Euros
Gilbert Riou	3.500	7.175 Euros
Patrick Gerard	3.500	7.175 Euros
Christian Liebgott	3.500	7.175 Euros
Emile Rakovic	3.500	7.175 Euros
Richard Roger	3.500	7.175 Euros
Pauli Schmitt	3.500	7.175 Euros
Caroline Contini	3.500	7.175 Euros
Daniel Védie	3.500	7.175 Euros

1 Membre du Directoire jusqu'au 26 mai 2008

Ce rapport est mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.



Le Directoire

¹⁰ Aucune option n'a été consenties aux mandataires sociaux de Ribber, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez Ribber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

¹¹ Aucune option n'a été consentie aux salariés de Ribber, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONN
ÀU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL
(art. L.225-177 du Code de commerce)**

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (12^{ème} résolution)

Boissière Expertise Audit
57, rue Boissière
75116 Paris

Riber
S.A. au capital de €. 3 091 348,96
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Mazars
Exalts - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS
AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL
(art. L.225-177 du Code de commerce)**

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (12^{ème} résolution)

Riber S.A.
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux.

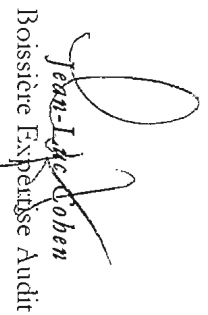
Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

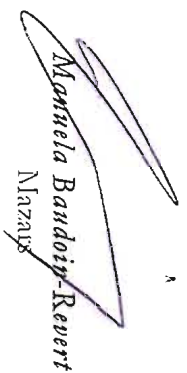
Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes


Jean-Luc Cohen
Boissière Expertise Audit


Manuela Bandoir-Revert
Lazars

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ÉMISSION D'ACTIONN ET DE VALEURS
MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À
UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC
SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE
SOUSCRIPTION**

(art. L.228-92 et L.225-135 du Code de commerce)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (13^{ème} résolution)

Boissière Expertise Audit
57, rue Boissière
75116 Paris

Riber Sa
S.A. au capital de € 3 091 348,96
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Mazars
Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ÉMISSION D'ACTIONNEMENTS ET DE VALEURS
MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À
UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC
SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE
SUSCRIPTION**

(art. L.228-92 et L.225-135 du Code de commerce)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (13^{ème} résolution)

Riber Sa

31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un nombre maximum de 19 320 actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du Travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114, R.225-115 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

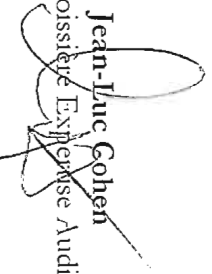
Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.


Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes


Jean-Luc Cohen
Boissière Expertise Audit


Manueta Baudoin-Revert
Mazars

RIBER
Société anonyme au capital de EUR 3.091.348,96€
Siège social : 31, rue Casimir Perier
95 8735 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES PROPRES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en cours que l'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé dans sa 9^{ème} résolution.

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous présentons également le descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010.

I - RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2010 SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES PROPRES AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en cours que l'assemblée générale mixte du 14 mai 2009 a autorisé dans sa 9^{ème} résolution pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour une durée maximum de 18 mois.

1) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par RIBER sur ses propres titres du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 2.20%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2010 : 425.546
Valeur brute comptable du portefeuille au 30 avril 2010 : 492.838 €
Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2010 : 727.684 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes le 30 avril 2010	
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	611 130	657 783	Call/ achetés Put vendus Achats à terme	Call/ vendus Put achetés Vente à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	1,303	1,337		
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	796 294	879 593		

2) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par RIBER sur ses propres titres du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010, détaillées par objectif

a) Animation du marché ou liquidité de l'action Ribber par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} mai 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 30 avril 2010)
En nombre d'actions	240 997	611 130	657 783	Néant	194 344
Prix de revient globaux	230 661	796 294	879 593		183 658
Prix moyens pondérés par action	0,957	1,303	1,337		0,804

b) Réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} mai 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 30 avril 2010)
En nombre d'actions	231 202	Néant	Néant	Néant	231 202
Prix de revient globaux	309 180				309 180
Prix moyens pondérés par action	1,337				1,337

c) Attribution aux salariés et dirigeants

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} mai 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 30 avril 2010)
En nombre d'actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

d) Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} mai 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 30 avril 2010)
En nombre d'actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

II - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONN PROPRES SOUMIS PAR LE DIRECTOIRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2010

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif du programme de rachat d'actions propres a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010.

Titres concernés : actions RIBER, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, et sont l'une des composantes de l'indice CAC IT – Code ISIN FR0000075954

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 5 %.
Soit 966 047 actions à ce jour sur un total de 19 320 931.

Prix d'achat unitaire maximum : 5 €

Objectifs :

- assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options d'achat, plans d'attribution gratuite d'actions, attribution d'actions au titre de la participation aux fruits

- de l'entreprise et de la mise en œuvre de plans d'épargne d'entreprise consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales :
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe de fusion, scission et apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
 - procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 11^{ème} résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ce document relatif au programme de rachat en cours et au programme de rachat soumis à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 peut être obtenu sans frais sur simple demande au siège social de Ribber, 31, rue Casimir Perier 95873 Bezons Cedex, ainsi que les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Ribber (www.riber.com).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR
ANNULATION D'ACTIONNACHETÉES**

(art. L.225-209 du Code de commerce)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (11^{ème} résolution)

Boissière Expertise Audit
57, rue Boissière
75116 Paris

Riber
S.A. au capital de € 3 091 348,96
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Mazars
Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR
ANNULATION D'ACTIONNACHETÉES
(art. L.225-209 du Code de commerce)**

Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 (11^{ème} résolution)

Riber S.A.
31, rue Casimir Perier
95873 Bezons

Àux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Riber SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 5 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, al. 1, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale ordinaire (dixième résolution) et serait donnée pour une durée maximum de dix-huit mois qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une durée maximum de vingt-six mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes


Manuela Baudoin-Revert
Mazars


Jean-Luc Cohen
Boissière Expertise Audit

RIBER S.A
Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance
Au capital de 3.091.348,96 €
Siège social : 31, Rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

TEXTE DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2010

EN TANT QU'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

RESOLUTION 1

Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

L'Assemblée Générale, prenant acte qu'aucune charge somptuaire visée à l'article 39-4 du CGI n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, décide qu'il n'y a pas lieu de les approuver.

RESOLUTION 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

RESOLUTION 3

Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2009 font apparaître un bénéfice de 730.374 Euros, décide, sur la proposition du Directoire, d'en affecter le montant au compte report à nouveau, le montant du report à nouveau étant ainsi ramené de (8.391.688) Euros à (7.661.314) Euros.

RESOLUTION 4

Mise en distribution d'un dividende prélevé sur les réserves

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31

décembre 2009 se traduisant par un compte prime d'émission de 25.515.839 Euros qui, augmenté du compte réserves réglementées de 955.867 Euros et diminué du compte report à nouveau de 7.661.314 Euros, fait apparaître l'existence de sommes distribuables d'un montant de 18.810.392 Euros, décide la distribution aux actionnaires d'un dividende fixé à 0,04 Euro par action ouvrant droit à dividende, soit une somme maximale de 772.837,24 Euros sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009, soit 19.320.931 actions, étant précisé que ce dividende sera intégralement prélevé sur le compte prime d'émission qui sera ainsi ramené de 25.515.839 Euros à 24.743.001,76 Euros.

Le dividende sera mis en paiement en espèces à compter du 16 juin 2010 sur les positions arrêtées le 15 juin 2010 au soir.

Le montant des dividendes, compris dans cette distribution, et revenant aux actions éventuellement détenues par la Société à la date de mise en distribution ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation, sera affecté au compte report à nouveau.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est intégralement éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des Impôts, sauf option, au plus tard, lors de l'encaissement des dividendes ou option, pour des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

RESOLUTION 5

Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constate que le dividende suivant a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, intégralement éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des Impôts :

	2006	2007	2008
Dividende par action	0,04 Euros	néant	0,02 Euros

RESOLUTION 6

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

RESOLUTION 7

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard Raboutet

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard Raboutet expire lors de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RESOLUTION 8
Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Noël

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, nommé en qualité de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Jacques Noël pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RESOLUTION 9
Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe à 75.000 Euros le montant des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010.

RESOLUTION 10
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du programme de rachat d'actions, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, en conformité avec les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2009, 966.046 actions, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital social conformément aux dispositions légales.

Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourront être effectués par tous moyens (y compris sous forme de blocs de titres, sur le marché ou de gré à gré), à tout moment (y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange) et en vue :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options d'achat, plans d'attribution gratuite d'actions, attribution d'actions au titre de la participation aux fruits de l'entreprise et de la mise en œuvre de plans d'épargne d'entreprise consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales ;
- de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe de fusion, scission et apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 11^{ème} résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Les actions acquises par la Société au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par l'utilisation de produits dérivés ou sous forme de blocs de titres, ou annulées.

Le prix maximum d'achat est fixé à 5 Euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute autre monnaie). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des

actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal du programme, compte tenu du prix maximum d'achat s'appliquant au nombre d'actions pouvant être acquises sur la base du capital au 31 décembre 2009, est fixé à 4.830.230 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions définitives, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation, qui prive d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 mai 2009, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

EN TANT QU'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 11

Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à procéder, dans les conditions définies par les dispositions du Code de commerce, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois, à la réduction du capital social, qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélatrice des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

Cette autorisation, qui prive d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 mai 2009, est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

RESOLUTION 12

Autorisation de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établis conformément à la loi, autorise le Directoire, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-209 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la Société des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société.

Les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 193.209 actions et devront être exercées dans un délai maximal de 7 ans à compter de leur attribution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, notamment déterminer les sociétés, les membres du personnel et les mandataires sociaux concernés, ainsi que le nombre des actions pouvant être achetées par chacun d'eux. Ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de levée des options pendant une ou plusieurs périodes, ainsi que des clauses d'interdiction de revente

immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Le prix à payer lors de la levée d'option d'achat des actions sera fixé par le Directoire, sans que ce prix puisse être inférieur à la limite visée à l'article L. 225-177 du Code susvisé, ni, non plus, être inférieur à la limite visée à l'article L. 225-179 dudit Code. Toutefois, si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières ou sur titres prévues par l'article L. 225-181 dudit Code, le Directoire procédera, dans les conditions prévues par la réglementation pour tenir compte de l'incidence de cette opération, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties aux bénéficiaires des options.

L'Assemblée Générale donne au Directoire tous pouvoirs pour acheter les actions de la Société nécessaires aux options d'achat dans le cadre de l'article L. 225-208 ou utiliser les actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code susvisé.

Enfin, le Directoire disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les dates de levée des options, en suspendre temporairement l'exercice en cas d'opérations financières et arrêter toutes autres modalités de ces opérations.

Cette autorisation est donnée pour une durée de douze mois à compter de la présente Assemblée. Les modalités de mise en œuvre du plan seront placées sous la supervision du Conseil de Surveillance.

Cette autorisation prive d'effet pour sa partie non utilisée toute autorisation ayant le même objet consentie antérieurement au Directoire par l'Assemblée Générale.

RESOLUTION 13

Autorisation d'augmenter le capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservés aux salariés adhérents à un plan d'épargne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 1, et de l'article L. 225-129-6, alinéa 2, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les conditions définies par la loi, notamment les articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, à l'augmentation du capital social d'un montant nominal maximal de 3.091,20 Euros, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservés aux salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne institué à cet effet.

Le nombre total d'actions qui pourront être souscrites en application de la présente autorisation ne devra pas ainsi dépasser 19.320 actions.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre ou aux autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels ils donneront droit, au profit des salariés et anciens salariés susvisés auxquels ils sont réservés.

Le prix de souscription des actions sera fixé au minimum à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions.

L'Assemblée Générale décide par ailleurs que le du Directoire pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires.

Chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les salariés, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement

d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de :

- fixer le ou les prix de souscription des actions à émettre et leur date de jouissance ;
- déterminer les sociétés et les salariés concernés ;
- déterminer les caractéristiques et modalités d'émission des titres donnant accès au capital ;
- décider si les actions pourront être souscrites directement par les salariés adhérents à un plan d'épargne ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier ;
- arrêter les dates, délais et autres conditions et modalités des émissions à réaliser ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital ;
- procéder à toute imputation des frais des augmentations du capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes ;
- procéder à la modification corrélative des statuts, demander l'admission à la cotation des titres émis et généralement prendre toutes décisions, conclure tous accords et effectuer toutes formalités.

L'Assemblée Générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, toute délégation ayant le même objet consentie antérieurement au Directoire par l'Assemblée Générale.

RESOLUTION 14 **Pouvoirs**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de publicité.